

Joyeuses fêtes!

Une histoire
pour Noël
Pages 8 et 9

Les prestations
sociales :
les nouveaux montants
Pages 11 et 12

© Martin Desjardins-Oredia/REPORTERS

alcool et santé

Un couple délicat

Il est possible de boire de l'alcool d'une façon raisonnable, mais une vigilance draconienne s'impose. Comment s'y prendre ?

PAGE 6

mutualité service

Conseils aux indépendants

Réforme des pensions, assurance sociale et responsabilité en cas de faillite. Autant de sujets qui méritent des précisions.

PAGE 2

alimentation

Derrière l'étiquette...

Les informations apposées sur les denrées manquent de clarté. Lentement mais sûrement, la législation évolue au bénéfice du consommateur.

PAGE 7

impôts

Belgique, enfer fiscal?

A l'heure où de riches contribuables français s'installent chez nous, le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) plaide pour la justice fiscale.

PAGE 13

Le service pension vous informe

Quelques conseils aux indépendants

La réforme des pensions déclenchée en décembre 2011 poursuit son chemin. Les indépendants sont concernés, avec des retombées sur leur couverture sociale. Dans ce contexte législatif mouvementé, nous attirons leur attention sur deux points : la condition de carrière (pour les futurs bénéficiaires) et la pension inconditionnelle (pour les bénéficiaires actuels).



Les indépendants, incités à travailler au delà de 62 ans.

Modifications sur le malus de pension à partir du 1^{er} janvier 2013

Les indépendants qui prennent leur pension avant 65 ans voient le montant de leur pension réduit d'un certain pourcentage pouvant atteindre de 3 à 25 % pour toute la durée de pension. Ce système de "malus" a été modifié et le nouveau système s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2013. Il s'agit ici d'inciter les indépendants à poursuivre le travail au-delà de 62 ans.

Comme le tableau ci-contre le montre, le malus sera supprimé à partir de 2013 pour les travailleurs âgés de plus de 63 ans. Il sera également supprimé pour les moins de 63 ans qui peuvent faire valoir une carrière d'au

moins 41 ans. À partir de 2016, le malus sera uniquement appliqué aux départs anticipés à l'âge de 62 ans

(réduction de 12 %). Mais attention, la réduction s'appliquera durant toute la durée de la pension !

Réduction en cas de pension anticipée chez les indépendants

PRISE DE COURS	2012	2013	2014	2015	2016
60 ans	25%	25%	25%	- (1)	- (1)
60,5 ans	25%	21,5%	21,5%	- (1)	- (1)
61 ans	18%	18%	18%	18%	- (1)
61,5 ans	18%	18%	18%	15%	- (1)
62 ans	12%	12%	12%	12%	12%
63 ans	7%	0%	0%	0%	0%
64 ans	3%	0%	0%	0%	0%

(1) Les taux de réduction de 25 % et de 21,5 % (en 2015), de 18 % ou de 15 % (en 2016) ne seront plus applicables. Par ailleurs, si le travailleur indépendant justifie une carrière de 41 années civiles (au lieu de 42 jusqu'ici), aucune réduction ne sera appliquée car l'assouplissement pour les carrières longues interviendra.

Maintien de l'assurance sociale en cas de faillite... mais pas pour la pension

Les indépendants qui ont déclaré une faillite ont la possibilité, sous certaines conditions et pour une durée maximale de douze mois, de bénéficier d'une indemnité financière et de droits sociaux en matière d'allocations familiales et d'assurance soins de santé et indemnités. Cette assurance faillite a été assouplie depuis le 1^{er} octobre 2012. Plus précisément, le règlement prévoit une ex-

tension sur trois aspects : l'allongement du délai de la demande, la possibilité de bénéficier plusieurs fois de l'assurance, et l'extension de l'assurance en cas de cessation forcée.

Néanmoins, cette réforme attend toujours la parution au Moniteur belge. L'Inasti conseille aux indépendants concernés d'introduire la demande d'assurance faillite auprès

d'une caisse d'assurances sociales. Précisons, à toute fin utile, que la période durant laquelle l'indépendant bénéficie de l'assurance faillite n'est pas assimilée pour le calcul de sa pension. Rappelons aussi aux indépendants à titre complémentaire que leurs cotisations sociales n'ouvrent pas de droit à la pension.

Vigilance à l'éventuel passage de la pension inconditionnelle à la pension de retraite ou de survie

La pension inconditionnelle est une sorte de rente, calculée en fonction des cotisations versées par le travailleur indépendant entre 1957 et 1983. Si le montant total de la pension de retraite ou de survie est inférieur au montant de la pension inconditionnelle, seule celle-ci est payée au travailleur pensionné. Néanmoins, cette exclusivité est virtuelle car l'Inasti continue de comparer les deux montants. Si, avec l'évolution de l'index, le montant total de la pension de retraite (ou de survie) dépasse celui de la pension inconditionnelle, l'Inasti accorde le montant

indexé à la place de la pension inconditionnelle. Néanmoins, ce passage n'est pas systématique. Nous conseillons donc aux pensionnés qui bénéficient uniquement de la pension inconditionnelle de contac-

ter le service pension de la MC afin de vérifier s'il y a lieu de demander la pension la plus intéressante.

//PHILIPPE ANDRIANNE ET KUSUTO NAÏTO

Le service pension de la MC

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service pension de votre région.

Pour connaître les coordonnées du service proche de chez vous, appelez gratuitement la MC au 0800 10 9 8 7, envoyez un courriel au servicepension@mc.be ou surfez sur www.mc.be

Conseils juridiques

Faillite : quelles conséquences personnelles quand on a une société ?

En cette année 2012, le nombre de faillites a encore battu des records. La crise n'épargne pas les entrepreneurs et commerçants. Même s'ils sont en société, la faillite peut avoir des répercussions sur leurs biens personnels.

Un des objectifs de la constitution d'une société (sprl, sa, srl, etc.) est de mettre son patrimoine privé à l'abri des poursuites des créanciers de l'entreprise. Les gérants et les administrateurs d'une société ne contractent, en principe, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements de la société, tels que l'achat d'un terrain ou la réalisation d'un crédit d'investissement.

Tout acte posé par un administrateur ou un directeur est l'acte de la société elle-même qui se trouve de la sorte engagée vis-à-vis des tiers : fournisseurs, clients, ONSS, TVA, etc.

Cependant, la gestion d'une société implique une certaine rigueur, sans quoi la responsabilité du gérant ou de l'administrateur peut être engagée.

Responsabilité des fondateurs

Toutes les personnes qui participent à l'acte constitutif d'une société en qualité d'associés sont appelées les fondateurs. Leur responsabilité civile peut être engagée en cas d'insuffisance manifeste de capital lors de la faillite de la société au cours des trois premières années.

Tant que la faillite n'est pas clôturée, seul le curateur peut poursuivre les membres fondateurs. En effet, lui seul dispose d'un monopole pour réclamer la réparation d'un préjudice commun à tous les créanciers.

Pour aboutir dans son action en responsabilité, le curateur doit seulement démontrer le caractère manifeste de l'insuffisance du capital. Il doit prouver l'absence, au moment de la constitution de la société, de moyens financiers permettant la viabilité de l'entreprise pendant deux ans au moins.

Une fois cette preuve établie, le curateur n'a pas l'obligation de démontrer que la faillite a pour cause l'insuffisance du capital. Les fondateurs devront donc rembourser les créanciers avec leurs biens personnels.

Dettes sociales

Un administrateur ou un gérant peut également être tenu, personnellement et solidairement, de rembourser les dettes sociales que sa société faillie a accumulées auprès de l'ONSS. Il doit alors avoir commis une faute grave et caractérisée ayant contribué à la faillite, comme par exemple des prélèvements massifs effectués sur les avoirs de sa société, une comptabilité irrégulière ou le non-paiement récurrent de charges fiscales et sociales.

Il ne faut cependant pas démontrer un lien de cause à effet entre la faute et l'insuffisance d'actifs. Cette action en comblement de passif peut être intentée par le curateur mais aussi directement par l'ONSS. Bref, les administrateurs et les gérants ne sont pas à l'abri de devoir éponger une partie des dettes de leur société faillie.

//OLIVIER BEAUJEAN
ASBL DROITS QUOTIDIENS



>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : www.droitsquotidiens.be

en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles
☎ 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - www.enmarche.be

EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte 11, 1970 Wezembeek-Opem.

RÉDACTRICE EN CHEF : Catherine Daloz - SECRÉTARIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES : Joëlle Delvaux - Philippe Lamotte - Virginie Tiberghien - ADMINISTRATION - PETITES ANNONCES : Carine Renquin - INTERNET : Jessy Doulette - MAQUETTE : Olagil sprl - MISE EN PAGE : Olagil sprl - Philippe Maréchal.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois (1^{er} jeudi du mois en juillet et en août)
IMPRIMERIE : REMY-ROTO - rue de Rochefort 211-213 - Zoning Industriel - 5570 Beauraing
ROUTAGE : BARBIER - Parc Créalys - Zoning industriel - 5032 Isnes (Gembloux)

Une erreur dans votre adresse postale ?
Signalez-le via www.mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7.

Sur le Net

Des infos juridiques claires pour les jeunes actifs...

Démarches administratives, salaires, contrats de travail, impôts, emprunts, cohabitation... les jeunes qui entrent dans la vie active ont souvent bien du mal à s'y retrouver dans le dédale des législations, complexes et abondantes. Le nouveau site Espace Jeunes leur fournit toutes les bonnes informations juridiques en langage clair.



Quelles démarches dois-je effectuer après mes études? Puis-je signer plusieurs contrats à durée déterminée d'affilée? Quel salaire vais-je recevoir en poche? A combien de jours de vacances ai-je droit? Quelles cotisations sociales vais-je payer comme indépendant? Que faire si je rencontre des difficultés pour rembourser mon emprunt?... Les jeunes adultes se posent de nombreuses questions juridiques au moment de se lancer dans la vie active. Soutenue par le Forem, l'asbl Droits Quotidiens vient de mettre en place un nouveau dispositif accessible gratuitement sur internet. L'objectif est de permettre à chaque jeune, à ses proches et à tous les intervenants qui l'accompagnent vers l'emploi d'accéder directement, en un lieu, à toutes les bonnes informations juridiques, présentées en langage clair et compréhensible car "comprendre ses droits est le droit

de tous!", comme le rappelle l'association Droits Quotidiens qui en a fait son slogan. L'Espace Jeunes répond à plus de 500 questions juridiques pertinentes sur l'emploi, le logement, la famille, le budget, la fiscalité, l'aspect pénal et la sécurité sociale...

Chaque information est mise à jour quotidiennement par une équipe de juristes spécialisés dans ces différentes matières. Et chaque question est mise en lien avec les autres thématiques pertinentes du site. L'utilisateur pourra directement y accéder en un clic. Il ne vous reste plus qu'à visiter ce site. Et à en faire bon usage.

//JD

>> www.espacejeunes.be et
www.droitsquotidiens.be



"Il ne faut pas chercher à ajouter des années à sa vie, mais plutôt essayer d'ajouter de la vie à ses années."

Oscar Wilde, écrivain irlandais.

La rédaction d'En Marche vous souhaite une bonne santé, une douce et belle année 2013.

A suivre...

Cette année, c'est promis...

Voici l'heure des bilans. Voici l'heure des souhaits. Voici l'heure des bonnes résolutions. L'arrivée d'une année nouvelle sonne à nos oreilles comme un passage. Certains tenteront la traversée en douce, considérant chaque jour du calendrier comme un autre. D'autres profiteront de l'échéance pour se repositionner, formuler quelques espoirs, prendre des résolutions. On les dit souvent chimériques. Comment les rendre plus probables?

Pas de projets en 2013 pour les convaincus de la fin du monde. Inspirés par d'étranges prédictions mayas, dit-on, ils auront dû se résoudre à vivre sans lendemain. Le 21 décembre aura mis un point final à tout projet d'avenir. A moins qu'ils aient écouté certains analystes du phénomène apocalyptique ambiant. Dans ce cas, ils auront alors retraduit l'épilogue annoncé en nouveau prologue. "Il ne faut pas redouter la fin du monde, mais plutôt espérer le commencement d'un monde", conseille par exemple le chroniqueur Thierry Janssen, soignant et auteur à succès (1). Ce familier du magazine "Psychologies" va jusqu'à préconiser de "vivre avec une intention apocalyptique". "Le temps est venu d'arrêter de tricher, de mettre notre cohérence au service de l'essentiel", affirme-t-il en fustigeant les doubles discours, les intentions cachées, le manque de transparence, d'honnêteté et d'intégrité. Vaste programme en perspective pour chacun d'entre nous, à l'échelle de notre positionnement dans le monde comme à l'échelle de notre vie quotidienne.

Démarrer menu, menu

"Une marche de 1.000 km, nous dit Lao Tseu, commence toujours par le premier pas", rappelle Ilios Kotsou, chercheur en psychologie en parlant des bonnes résolutions ordinaires. Ces intentions qui circulent dans nos esprits au moment du passage de l'an neuf, mais aussi de la rentrée scolaire ou de l'arrivée du printemps, ne versent pas nécessairement dans l'exceptionnel. Les plus courantes vont de la perte de quelques kilos à l'arrêt de fumer, en passant par la reprise du sport... Le marché du "coaching" virtuel semble avoir saisi le créneau. Ici, une liste de résolutions à cocher et à s'auto-envoyer en rappel. Là, le recours à un soutien par PC interposé. Ici encore, un souffleur électronique d'idées pour ceux qui seraient en mal d'intentions, ou à la recherche de l'insolite.

Dépasser le stade de l'intention

Finalement, "nous ne serions que 12% à tenir nos bonnes résolutions et, à la mi-janvier, 30% d'entre nous les auraient déjà abandonnées", explique Ilios Kotsou sur la base d'une étude menée par le professeur Richard Wiseman (psychologue analytique ambiant). Dans ce cas, ils auront alors retraduit l'épilogue annoncé en nouveau prologue. "Il ne faut pas redouter la fin du monde, mais plutôt espérer le commencement d'un monde", conseille par exemple le chroniqueur Thierry Janssen, soignant et auteur à succès (1). Ce familier du magazine "Psychologies" va jusqu'à préconiser de "vivre avec une intention apocalyptique". "Le temps est venu d'arrêter de tricher, de mettre notre cohérence au service de l'essentiel", affirme-t-il en fustigeant les doubles discours, les intentions cachées, le manque de transparence, d'honnêteté et d'intégrité. Vaste programme en perspective pour chacun d'entre nous, à l'échelle de notre positionnement dans le monde comme à l'échelle de notre vie quotidienne.

"UNE MARCHÉ
DE 1.000 KM,
NOUS DIT LAO TSEU,
COMMENCE
TOUJOURS PAR
LE PREMIER PAS"

bons consommateurs drillés - à mener nos vies au rythme des satisfactions rapides.

Pour passer du souhait à l'acte, le chercheur donne une première clé: ne pas remettre à plus tard mais commencer tout de suite, avec une action même minime. Et s'adonner à mettre en pratique la théorie des petits pas: "il vaut mieux un tout petit objectif réalisable qu'un objectif trop ambitieux, que l'on abandonne". Ensuite, il s'agira d'accorder une attention particulière à nous récompenser à chaque succès - lui aussi même minime. Une belle liste en perspective, celle des cadeaux que nous nous offrirons, des plaisirs dont nous nous gratifierons. Le dispositif ainsi envisagé devrait nous permettre de transformer les résolutions en réalisations. Finalement, connaître nos limites et envisager nos intentions avec humilité permettraient aussi de tenir bon.

Pour terminer, une bonne nouvelle: "Dans la recherche du professeur Wiseman, le seul groupe ayant réussi à tenir ses résolutions de manière significative était celui qui avait décidé de plus profiter de la vie...", conclut Ilios Kotsou. A bon entendeur.

// CATHERINE DALOZE

(1) Psychologies magazine, décembre 2012.

> Chiffres clés de la Sécu

Le SPF Sécurité sociale vient de publier deux brochures intéressantes. La première "Chiffres clés 2011", livre des données statistiques sur les dépenses de sécurité sociale. On y apprend par exemple que les dépenses dans le secteur pension ont augmenté de 4 milliards d'euros entre 2008 et 2011, que la consommation des médicaments ne cesse d'augmenter, tout comme le nombre de jours de maladies indemnisés. Dans la deuxième brochure, l'évolution des recettes de la protection sociale est comparée avec les données du système européen Sespros. Le SPF constate que le financement public de la protection sociale a augmenté de presque 25 % entre 2000 et 2010 et que notre système de sécurité sociale amortit davantage les effets de la crise que nos voisins.

INFOS : BROCHURES TÉLÉCHARGEABLES SUR WWW.SOCIALSECURITY.FGOV.BE. VERSION PAPIER DISPONIBLE EN ENVOYANT UN MAIL À DG-SOC@MINSOC.FED.BE.

> Epargne Cigale

Le compte d'épargne Cigale va-t-il mourir de sa "belle" mort? Le plus ancien produit d'épargne éthique de Belgique, qui compte encore près de 12.000 comptes, est critiqué par la Réseau Financement Alternatif (RFA), qui en est pourtant l'un des partenaires historiques. Créé au sein de la CGER, Cigale est en effet successivement passé dans les mains de la Générale, puis de Fortis et, actuellement, de BNP Paribas Fortis. Résultat : avec son partenaire flamand Fairfin, RFA estime que les critères environnementaux et sociaux, de même qu'en matière de bonne gouvernance, n'offrent dorénavant plus assez de garanties de transparence. Le Réseau en appelle à un sursaut des gestionnaires de Cigale.

INFOS : 02/340.08.62 - WWW.FINANCITE.BE

> Coups de pouce au Sud

La situation politique au Mali, depuis quelques mois, est très tendue et complexe. C'est à quelques communes de cet énormes pays, mais aussi au Burkina Faso, au Bénin et au Pérou, que les dons collectés par les Iles de paix, du 11 au 13 janvier seront affectés. L'objectif est de venir en aide aux familles paysannes, à qui il manque bien souvent des moyens pour mener à bien des projets assurant un meilleur niveau de vie. 40.000 bénévoles proposeront des modules et des cartes de vœux.

INFOS : 085 23.02.54 - WWW.ILESDEPAIX.ORG

> Après la vie de travail

Pour une majorité de Belges, parler de la vie après l'activité professionnelle est encore un tabou. C'est la principale conclusion, étonnante, d'une enquête réalisée pour le compte de la Fondation Roi Baudouin auprès d'un échantillon d'une millier de personnes âgées de 40 à 75 ans. Peut-être parce qu'il n'est pas facile pour l'entourage de parler de la baisse des capacités physiques et psychiques, voire la fin de vie elle-même. Tous les groupes sont concernés, mais surtout ceux qui ont reçu une instruction plus courte. La FRB insiste sur la nécessité de bien préparer cette période de la vie, qui a augmenté de trente ans en un siècle.

INFOS : 02/511.18.40 - WWW.KBS-FRB.BE

Santé mentale
Qu'est-ce qui fait soin?

Une réforme des soins en santé mentale se construit actuellement dans notre pays. L'idée principale? Intensifier la collaboration entre tous les acteurs en santé mentale pour apporter des soins aux patients au plus près de leur milieu de vie. L'asbl L'Autre lieu pose sa pierre à l'édifice pour faire entendre d'autres voix, à côté de celles des experts en soins psychiatriques.

"La réforme qui s'expérimente en soins de santé mentale au travers des circuits et réseaux de soins est intéressante car elle axe davantage les soins sur la collectivité ; elle propose de transformer l'offre essentiellement résidentielle, hospitalière, en des soins plus différenciés, et de se baser sur les besoins de la personne en partant de son milieu de vie, affirme-t-on d'emblée à l'asbl L'Autre lieu (1). Nous sommes sensibles à cette volonté politique de désinstitutionnalisation. Mais comment éviter que le modèle de réforme proposé ne se transforme en une version édulcorée du mode de prise en charge hospitalier, les personnes étant maintenues sous une forme d'invalidation assistée dans leur milieu de vie?"

Pour l'Autre lieu, les questions de santé mentale doivent s'enrichir du croisement des savoirs des experts et des personnes ayant eu ou non une trajectoire psychiatrique. Concevoir collectivement l'organisation des soins dans un quartier et, dans une plus large mesure, au sein de la société, constitue une valeur ajoutée en termes de politique publique.

C'est dans le but de soutenir cette thèse et, par la même occasion, l'ex-

pertise des usagers de la santé mentale, que l'Autre lieu a construit sa nouvelle campagne de sensibilisation et d'information. Son objectif ?

Provoquer l'irruption d'une autre langue dans les débats d'experts, la traduire, lui prêter une voix, en soutenir les échos. Pendant deux ans, un groupe d'une dizaine de personnes (professionnels et non-professionnels) a travaillé la question des représentations liées à la souffrance psychique et à sa prise en charge. Il a tenté de construire un savoir partageable, tout en envisageant l'émergence de nouveaux dispositifs de soin. Les conclusions de cette recherche et réflexion citoyenne sont rassemblées dans un document destiné à être diffusé largement. La campagne s'ancre également dans des animations proposées gratuitement à toute association ou institution qui en fait la demande.

// JD

(1) L'Autre lieu, association d'éducation permanente, développe des initiatives d'accueil et de soutien qui concourent à éviter l'abandon des personnes en souffrance psychique ainsi que leur stigmatisation.

>> Plus d'infos : 02/230.62.60 - www.autreliu.be

Accueil familial
Des bandes dessinées pour en parler

En Fédération Wallonie-Bruxelles, 7.500 enfants ne vivent pas avec leurs parents. En cause : un contexte familial difficile. Ils sont alors placés soit dans une famille d'accueil, soit dans des services d'aide à la jeunesse ou en internat. Deux bandes dessinées à destination de ces jeunes viennent de paraître.

Cécilia, surnommée "princesse mytho" vit dans une famille d'accueil et rencontre régulièrement sa mère et son frère dans un service de placement familial. Les méandres de la vie ont poussé sa maman à boire. Bien que celle-ci se soigne et commence à aller mieux, elle n'est toujours pas en mesure d'assumer seule la garde de sa fille. La petite grandit entourée, donc, de deux familles.

Mick est hébergé chez sa sœur aînée, déjà adulte. Leur mère est décédée et une distance avec leur père s'est avérée utile. Avec le temps, cet adolescent s'est trouvé une passion qui lui permet de s'épanouir et de s'évader : la musique.

Ces deux héros de bande dessinée vivent sans leurs parents, comme des milliers d'enfants en Belgique fran-

cophone. Pourtant, ils ne sont pas seuls. Dans les cas où la vie en famille n'est plus possible (pour des questions matérielles, psychologiques, de violence...), l'Aide à la jeunesse intervient. Son but : protéger l'enfant.

Les deux bandes dessinées ont été créées pour les enfants qui, comme Cécilia ou Mick, sont "placés". Dans ces histoires, le quotidien et les préoccupations de ces jeunes sont exposés. Comment cela se passe-t-il avec la famille d'accueil? Et avec les parents? Quels rôles assure le service de placement familial ou celui de protection judiciaire...? Pourquoi interviennent-ils? A la fin de chaque histoire, quelques pages pédagogiques abordent plus amplement les réalités institutionnelles et familiales auxquelles sont confrontés ces jeunes.

Un enfant = une place d'accueil de qualité

Aujourd'hui, seul un enfant sur cinq a accès à une place d'accueil de qualité en Fédération Wallonie-Bruxelles. "C'est insuffisant! Il est grand temps que l'accueil de l'enfance devienne une responsabilité collective de toute la société", affirme Vie Féminine qui lance un appel au grand public pour apporter du poids à ses revendications.



© Michel Houet / BELPRESS

"Le manque de places d'accueil pour la petite enfance et d'activités extrascolaires accessibles financièrement, les horaires du marché de l'emploi non compatibles avec ceux des écoles, les conditions de travail des travailleuses et travailleurs du secteur... Tout pousse les parents et particulièrement les mères à diminuer leur temps de travail ou à quitter le marché de l'emploi pour prendre en charge elles-mêmes leurs enfants. Et cette situation ne semble choquer personne, constatent avec amertume les responsables de Vie Féminine et de la Fédération des services maternels et infantiles (FSMI) (1). Comment réagirait-on si l'enseignement n'accueillait que 20% des enfants et, en priorité, les enfants de parents qui travaillent? La faiblesse des politiques de l'accueil de l'enfance représente un véritable mépris des enfants, des femmes et de la collectivité en général".

Pour ces raisons, Vie Féminine et la FSMI ont lancé, début 2012, une campagne "Un enfant = Une place d'accueil de qualité, une responsabilité collective". Elles rencontreront les responsables politiques en mars-avril 2013 afin de leur faire part de leurs revendications concernant le manque de place d'accueil pour la petite enfance. "Plus le nombre de personnes soutenant la campagne sera élevé, plus notre parole aura de poids auprès des responsables politiques", affirme Vie Féminine qui invite tout un chacun à ajouter son nom au compteur sur le site www.viefeminine.be (avant fin février 2013) pour "transformer ce jeu de dames en un jeu de société!".

// JD

(1) La FSMI assure la coordination et l'accompagnement des projets d'accueil de l'enfant impulsés et créés par Vie Féminine.

>> Plus d'infos sur la campagne sur www.viefeminine.be ou au 02/227.13.30.



A chaque âge, son héros : Princesse mytho s'adresse aux enfants de 8 à 12 ans, Mick Keblo aux jeunes de 12 à 18 ans. Pour les enfants de 3 à 8 ans, il existe Un nid pour Wazou, ré-édité après rupture de stock pour être distribué gratuitement aux plus petits placés en famille d'accueil. Les plus grands ont déjà reçu, dans leur boîte aux lettres, une des deux bandes dessinées, selon leur âge.

Ces trois outils sont également très utiles aux familles accueillantes. Celles-ci jouent un rôle crucial dans la vie des jeunes placés. Elles repré-

sentent l'une des pièces maîtresses du puzzle "enfant-familles-institutions d'Aide à la jeunesse". La ministre de l'Aide à la jeunesse, Evelyne Huytebroeck, tente de convaincre de nouvelles familles d'accueillir des enfants. Elle a lancé une campagne de recrutement il y a un an et souligne : "La demande de prise en charge en famille d'accueil augmente chaque année en Wallonie et à Bruxelles. Toute famille peut se porter candidate. Cet accueil s'insère dans la diversité des familles actuelles."

// NT

>> Infos pour devenir famille d'accueil : 02/537.81.55 - www.lesfamillesdaccueil.be

Un prix récompense le caddie d'Altéo

Faire des courses en grande surface quand on est une personne à mobilité réduite n'est pas une sinécure. En cause notamment : le chariot difficile à manier. L'asbl Altéo, des ergothérapeutes et des étudiants ingénieurs de la Haute école Louvain en Hainaut ont conçu un caddie révolutionnaire. Il a reçu le Prix de l'innovation sociale, décerné par l'Union des entreprises à profit social (Unipso).



Léger et pliable – donc, facile à transporter dans un coffre de voiture –, le nouveau chariot de courses élaboré par Altéo, des ergothérapeutes et de futurs ingénieurs va changer le quotidien de beaucoup de personnes voiturées. Monique Hendrix, membre du groupe "Accessibilité et mobilité" d'Altéo a participé à ce projet. Elle était, elle-même, confrontée à de nombreux soucis lorsqu'elle effectuait ses achats alimentaires dans les

grands magasins. "Les caddies normaux sont bien trop lourds à manier lorsqu'on est assis en chaise roulante. De plus, ils sont très profonds. Impossible d'y déposer ses courses délicatement. Faire ses achats dans ces conditions se présente comme une tâche très pénible."

Aujourd'hui, grâce à ce chariot innovant, bien des obstacles ont disparu. Quand on le déplie, il offre deux plateformes sur lesquelles la personne peut déposer deux paniers. Très léger, il peut être poussé facilement devant une chaise roulante ; un repose-pied est prévu. L'anse et les paniers se trouvent à la bonne hauteur pour quelqu'un assis. La personne à mobilité réduite peut ainsi effectuer ses courses en toute autonomie.

Altéo aimerait étendre cette initiative, toujours au stade de prototype, pour en faire profiter un maximum de voiturés. Quelques petites améliorations vont y être apportées, comme, par exemple, prévoir plus d'espace pour les pieds.

En attendant, le projet a été récompensé par le Prix de l'innovation sociale. Une belle récompense pour ce caddie adapté!

//VT

Du matériel électronique aux relents d'exploitation

La plate-forme associative AchACT monte au front : la fabrication d'iPhones, smartphones et autres iBooks, particulièrement en Asie, est une véritable machine à abuser des droits humains. Consommateurs, nous voilà avertis...

Acheter du bois tropical ou des vêtements "propres" et respectant les droits des travailleurs est à l'heure actuelle relativement aisé, pour autant qu'on soit correctement informé quant à la valeur des labels régissant ces secteurs. Dans le domaine de l'électronique portable, c'est nettement moins le cas. "On est même quinze ans en arrière par rapport au secteur vestimentaire", regrette Jean-Marc Caudron, responsable d'AchACT, cette association qui tente d'insuffler de l'éthique dans nos réflexes de consommateurs. En cette période où tablettes, smartphones et autres iBooks déboulent en masse sous les sapins, l'ONG se livre à un véritable tir de barrage contre deux géants du secteur : Samsung et Apple.

Après avoir gagné début 2012 le prix de la troisième "pire entreprise au monde" en matière de violation des droits humains (remis lors des Public Eye Awards), Samsung, dont le siège social se trouve en Corée du Sud, a certes reconnu certains abus et entrouvert la porte à des audits réguliers de ses fournisseurs chinois. AchACT, qui noue des partenariats avec des associations syndicales actives dans ces régions, estime néanmoins que l'avancée est dérisoire. Le géant de l'électronique continuerait en effet de nier l'utilité des syndicats, maintiendrait des produits toxiques

dans les circuits de fabrication et refuserait d'installer des mesures de protection dans de nombreuses usines, tant en Corée qu'en Chine. Et AchACT de citer le cas de ces ouvriers tenus de faire des heures supplémentaires en série, seul moyen pour compléter un salaire de base dérisoire.

Concernant Apple, le tableau est à peine meilleur. L'entreprise est certes membre, depuis près d'un an, d'une organisation d'origine américaine censée veiller au respect des droits élémentaires des travailleurs (Fair Labor Association). Mais ce premier pas n'empêche pas la multinationale de rester "une extraordinaire machine à sous... toujours hors de contrôle" et

juste prête à quelques changements cosmétiques. AchACT et ses partenaires dénoncent des mesures disciplinaires humiliantes (autocritiques, nettoyages contraints des toilettes, etc.), des heures supplémentaires de 80 heures par mois, des transferts massifs de personnel d'une usine à l'autre... Ainsi, dans une des usines



© Associated Press / REPORTERS

chinoises sous-traitantes (Foxconn, principal sous-traitant) la sortie de l'iPhone 5 aurait fait voler en éclats les maigres progrès récents, obligeant des ouvriers à travailler trente jours d'affilée sans jour de repos.

La situation est tellement mauvaise dans le secteur des technologies de l'information (pas de labels, pas d'entreprises globalement plus vertueuses à recommander), qu'AchACT en est réduit à encourager les consommateurs à limiter au maximum leurs achats de matériel électronique. Ou, en tout cas, à postposer au maximum tout renouvellement non indispensable, refusant ainsi la surenchère de consommation technologique. Seule solution de repli : interpellier directement le vendeur ("Que fait votre marque pour le respect des travailleurs?").

//PHL

>> Infos : www.achact.be
010/45.75.27.

Les dangers des bancs solaires

Le cœur de l'hiver amène certains amateurs de peaux bronzées sur les bancs solaires. Certes, moins qu'au printemps, avant les vacances d'été. Il n'empêche : la Fondation contre le cancer lance dès à présent une campagne de sensibilisation grand public sur les méfaits des machines à bronzage.

A l'instigation de la Fondation contre le cancer, onze villes belges verront circuler des bus avec le message suivant : "les bancs solaires augmentent le risque de cancer de la peau. Evitez-les". Le grand public n'a pas suffisamment conscience des dangers de leur usage, observe la Fondation qui constate également que nombre d'idées reçues circulent en la matière. Elle entend battre en brèche ces fausses croyances et amener les usagers des bancs à réfléchir aux conséquences de ces expositions artificielles, à changer leurs comportements. La Fondation pointe particulièrement trois idées erronées. Non, le banc solaire n'est pas une alternative sûre au soleil. Les bancs solaires respectant les réglementations – et ils seraient trop peu nombreux – utilisent en effet des lampes UV dont le rayonnement correspond à un indice UV 12. Or l'indice UV du soleil belge se situe généralement en-dessous de 6. Sans oublier que même en cas d'ensevelissement naturel, les conseils de prévention restent de mise (1). Non, le banc solaire ne prépare pas la peau pour les vacances. "Un bronzage en banc solaire n'offre qu'une protection équivalente à un indice 2 ou 4." Aucune comparaison possible, donc, avec les crèmes solaires dont l'indice débute à 6 et va jusqu'à 50 voire plus. Non, le banc solaire n'est pas nécessaire pour la production de vitamine D, essentielle à notre santé. La Fondation précise également que les bancs de bronzage ne sont pas similaires aux machines utilisées pour lutter contre certaines maladies de la peau, comme le psoriasis, ou pour pratiquer de la photothérapie.

Quelle option choisir, alors ? Selon la Fondation, il faut combiner la sensibilisation des usagers et l'application plus stricte de la législation relative aux centres. Elle cite l'exemple du Portugal, notamment, qui a vu l'usage des bancs solaires diminuer après avoir sensibilisé le grand public, mais aussi renforcé les contrôles et rendus plus sévères les amendes pour les centres hors la loi. En Belgique, la législation interdit par exemple l'accès aux bancs solaires des moins de 18 ans ; elle prévoit une densité de rayonnement maximal, des durées limitées d'exposition... Toutefois, selon les derniers contrôles en date, seulement 11% des centres enregistrés auprès de SPF Economie étaient en ordre. La Fondation réclame des contrôles plus stricts et un enregistrement obligatoire de tous les centres avec bancs solaires. Parallèlement, elle estime qu'il faut continuer à convaincre les aficionados du teint halé qu'il y a lieu de veiller à sa peau, de préférer son teint naturel, aussi joliment diaphane soit-il.

//CD

(1) www.soleilmalin.be

>> Plus d'infos : dépliant disponible sur www.cancer.be/bancsolaire ou via le 02/736.99.99.

> Récupération par le CPAS

Lorsque le CPAS octroie le revenu d'intégration sociale ou une aide sociale, il peut, sous certaines conditions, les récupérer auprès de tierces personnes. Dans la plupart des cas, il s'agit des débiteurs d'aliments (conjoint, parents, enfants). Ce recours à la solidarité familiale constitue un frein important à une demande d'aide au CPAS. Les conditions dans lesquelles cette récupération peut s'effectuer est expliquée de manière didactique dans une brochure publiée par l'asbl l'atelier des droits sociaux. "La récupération par le CPAS auprès des tiers". Prix : 4 EUR.

INFOS : 02/512.02.90 -

WWW.ATELIERDROITSSOCIAUX.BE

> Changer nos vies et le monde

L'asbl Agir en chrétiens informés a édité une brochure "Changeons nos vies pour changer le monde" qui se décline en trois temps : les constats de ce qui ne va pas dans notre monde actuel et qui risque de se dégrader encore à l'avenir si nous ne bougeons pas..., l'utopie d'un monde idéal et enfin des témoignages d'actions concrètes, accomplies par des personnes qui s'engagent pour un monde meilleur. Prix : 10 EUR.

INFOS : ACI : 02/218.54.47 -

WWW.ACI-ORG.NET

> Mangeons groupés

De plus en plus de gens veulent manger plus sain tout en favorisant une nourriture produite en bonne partie près de chez eux, en marge des grands circuits agroalimentaires mondiaux. Avec la Région wallonne, Nature et Progrès vient de créer un nouveau site destinés à aider à la constitution et au renforcement des Groupements d'achats alimentaires. Il en existe déjà quelque 120 en Wallonie et 50 rien qu'à Bruxelles. L'idée : faciliter les contacts entre producteurs et consommateurs intéressés.

INFOS : 081/32.30.56 -

WWW.GROUPESALIMENTAIRES.BE

> Accueil hivernal

Avec la crise, le nombre de personnes sans toit est en augmentation dans les grandes villes, sinon ailleurs. Le SPF Intégration sociale vient de publier un petit recueil destiné à tous les responsables susceptibles d'intervenir dans l'organisation d'un accueil hivernal. Une trentaine de pages passent en revue les thèmes des bâtiments à choisir, du transport, de la nourriture, des relations avec le voisinage, etc.

INFOS : 02/508.85.86 - WWW.MI-IS.BE

> La fin du gratuit ?

Pour son centième numéro et son dixième anniversaire, la revue *Regards économiques*, publiée par les économistes de l'UCL, propose un article sur les contenus numériques, posant la question de l'éventuelle fin du gratuit. Ses auteurs présentent notamment des initiatives permettant de trier ou de "prioritiser" l'information surabondante, quitte à passer par des services payants. *Regards économiques* en profite pour annoncer qu'elle restera... gratuite et continuera à proposer ses analyses pointues sur des problématiques socio-économiques contemporaines.

INFOS : 010/47.34.26 -

WWW.REGARDS-ECONOMIQUES.BE

"À vot'santé!" Vraiment?

À force de parler des accidents mortels liés à l'ivresse au volant, on en oublierait presque que l'alcool et la santé forment, très souvent, un mauvais couple au quotidien. Une consommation prudente reste possible, mais à des conditions draconiennes, souvent ignorées ou niées. Plongée dans les zones grises de l'absorption de nos petites "douceurs" liquides.



L'alcool est une drogue dure. Au même titre que l'héroïne. Martelée par les alcoologues dans les lieux de prévention et de sensibilisation aux assuétudes, cette affirmation ne cesse pourtant d'étonner le grand public. Celui-ci oublie que le caractère licite de l'alcool, lié à une vaste acceptation sociale et culturelle, n'empêche pas ce produit de menacer son consommateur de le faire tomber dans une relation de dépendance très tenace, ni d'exercer - bien avant ce stade - des effets négatifs sur sa santé.

Si la drogue "alcool" est communément classée "dure", c'est plus concrètement parce que, "chez la personne dépendante, le corps réclame sa dose avec la même pression et la même intensité que l'héroïne", explique le Dr Raymond Gueibe, psychiatre et alcoologue à la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies. Pas convaincu? Relisez, alors, les dernières interviews de Jean-Luc Delarue. Peu avant sa mort, le célèbre animateur télé y a clairement reconnu

qu'il lui avait été bien plus difficile de se libérer de son assuétude à l'alcool que de celle à la cocaïne, autre drogue plutôt répertoriée "dure".

Là s'arrête la comparaison. Car, à la différence de l'héroïne, l'alcool prend généralement tout son temps pour enlancer sa victime et la faire tomber dans la dépendance psychologique. "Dix ans en moyenne pour un homme, à raison de plus de trois verres par jour; cinq ans pour une femme, à raison de plus de deux verres", précise le spécialiste. Beaucoup de consommateurs, heureusement, ne connaîtront jamais les affres de la dépendance physique (sueurs, tremblements...), ni même la "simple" dépendance psychologique ("vivement ce midi - ou ce soir - pour boire mon petit verre et me sentir bien...").

Beaucoup de consommateurs, vraiment? D'après une enquête menée en Belgique sur le terrain de la médecine générale (1), 25 à 30% des hommes et 10% des femmes vivent

dans la dépendance à l'alcool ou ont développé une consommation à problèmes ou à risques. Le problème n'est pas mince. "L'alcool suscite ou aggrave de très nombreuses pathologies, s'inquiète le Dr Thomas Orban, alcoologue et vice-président de la SSMG. Il est, chez nous, le troisième facteur de morbidité après l'hypertension et le tabagisme. En termes de problème majeur".

Abstinenances hebdomadaires

Mais où commence la consommation à problème? Comment savoir, lorsqu'on est simplement amateur du "petit verre" dans des circonstances banalement festives, si l'on est déjà, peu ou prou un consommateur à risque, ne fût-ce que pour bien plus tard? La réponse de l'Organisation mondiale de la santé est, à première vue, très claire. L'OMS recommande en effet, pour s'assurer une consommation "à moindre risque", de ne pas dépasser pour les usages réguliers 3 à 4 unités d'alcool en moyenne par jour pour un homme et, pour une femme, 2 à 3 unités quotidiennes (2). Mais avec un complément important: pouvoir s'en passer au moins un jour par semaine. "Si possible deux!", précise aussitôt le Dr Gueibe. Avec de telles quantités, on est, pour beaucoup de gens, bien en-deçà du seuil d'ivresse ressentie ou de symptômes visibles. Pour les consommations occasionnelles, l'OMS recommande de ne pas dépasser 4 unités par occasion.

Mais que signifie "à moindre risque" selon ses experts? Réponse: à ces doses-là (et tenant compte de l'interruption prescrite!), un individu en bonne santé ne risque pas de tomber dans une forme de dépendance ni de développer les maladies traditionnellement associées à la consommation d'alcool sur un long laps de temps: celles qui minent le foie (sur-

charge grasseuse - la stéatose -, la fibrose, la cirrhose...), celles qui s'attaquent au système nerveux (troubles du sommeil ou de la mémoire, dépression, angoisses...) ou diverses formes de cancer (bouche, larynx, pharynx...: surtout en association avec le tabac).

Sans oublier, bien sûr, les maladies cardiovasculaires, liées à l'hypertension: une matière controversée, s'il en est! On se souvient en effet de ces études très médiatisées concluant que la consommation d'un à deux verres par jour peut avoir un effet bénéfique pour la santé. Hélas pour les consommateurs modiques, cette relation de cause à effet n'a pas été clairement démontrée. "Sinon pour le vin rouge, et pour le seul effet coronarien (risque d'infarctus)", précise le Dr Orban. Mais c'est l'unique aspect où la consommation très modérée d'alcool pourrait avoir un effet positif. Pour toutes les autres pathologies, boire de l'alcool reste mauvais pour la santé. Un seul exemple: boire un verre par jour, pour une femme, revient à voir son risque de cancer du sein légèrement majoré; au-delà d'un verre, l'évolution est exponentielle". Quant au Dr Gueibe, il fait remarquer qu'assez curieusement, l'effet prétendument positif du vin rouge sur le cœur avait été démontré par un organisme de recherche situé dans... le Bordelais. Celui du whisky, par une institution implantée en... Ecosse.

Éviter les pressions

Les critères de consommation modérée émis par l'OMS ne valent évidemment pas pour des personnes souffrant d'autres problèmes de santé, mineurs ou majeurs: migraines, hépatites virales, épilepsies, ulcères d'origines diverses, etc. Ni, évidemment, pour les femmes enceintes ou les enfants (consommation recommandée: zéro!). Ces chiffres officiels, d'ailleurs, n'ont cessé d'évoluer à la baisse ces dernières années. "A la lueur des résultats de nouvelles études scientifiques, plus pointues, ils pourraient encore diminuer prochainement", souligne Raymond Gueibe.

Faut-il s'arrêter de boire pour autant? En tout cas, ne pas inciter quelqu'un qui ne boit pas - ou peu - à s'y mettre sous le prétexte d'effets positifs ou agréables, répondent de concert la SSMG et Question Santé. "Prôner la prohibition serait vain et absurde, complète Raymond Gueibe. Chaque culture a besoin d'une drogue. Et la nôtre, depuis des siècles, c'est l'alcool. Mais une drogue licite demande à être réglementée, surtout en matière de publicité où presque tout reste à faire. Surtout, il faut sans cesse taper sur le clou en matière d'information. Après trente-sept années de carrière, je suis toujours étonné du nombre de gens qui ignorent tout de l'effet de l'alcool, même à faibles doses, sur leur santé".

// PHILIPPE LAMOTTE

25% des hommes ont une consommation à risques ou à problèmes.

Jamais seul face à l'alcool

Rien n'est plus tentant ou facile que le déni des effets de l'alcool consommé en trop grande quantité. Surtout dans un environnement culturel qui, dans nos pays, le banalise de mille façons. "Certains consommateurs sont faussement rassurés parce qu'ils ne sont jamais ivres, explique le Dr Patrick Trefois, de Question Santé. D'autres pensent être protégés par une pratique du "bien boire": ils ne consomment que de 'bons vins' ou de 'bonnes bières', uniquement aux repas. D'autres, enfin, se sachant un peu excessifs, demanderont des contrôles sanguins réguliers à leur médecin, se donnant l'impression de contrôler la situation". Bref, le problème, en quelque sorte, n'existe pas tout simplement: affaire classée! "Le mécanisme du déni est au cœur du comportement qui mène à l'addiction, complète le médecin. A ce stade, le consommateur évite tout propos qui l'emmènerait vers un changement qui lui paraît impossible, impensable et sans objet".

Une fois que la personne accepte de se questionner, elle n'est pas seule ni démunie. "Les médecins généralistes ont une force de frappe considérable pour informer et accompagner les gens", estime le Dr Thomas Orban. Il existe par ailleurs une batterie de tests très simples à réaliser chez soi, en ligne par exemple, au terme desquels un simple décompte de points permet de se faire une idée sur son profil de consommation (lire l'encadré ci-contre). Si, par exemple, on ne peut pas se passer facilement d'alcool une ou deux fois par semaine, le signal d'alarme doit résonner: le stade de la dépendance est atteint. Dans ce cas, l'aide régulière du médecin de famille est conseillée.

Le recours à un psychiatre? Pas de chance pour les patients belges... "Chez nous, la prise en charge d'un problème d'alcool est souvent associée à la sphère psychiatrique", commente le Dr Gueibe, lui-même psychiatre. Dans d'autres pays, comme en France, c'est plutôt le monde des gastro-entérologues, ce qui contribue à dramatiser et à faciliter la sortie de l'isolement. "La première chose que je dis à mes patients, c'est que l'alcool, sauf cas extrêmes, ne relève pas de la maladie mentale. Je leur explique simplement qu'au fond, ils n'ont probablement pas été correctement informés sur l'alcool et ses effets. Cela rassure, cela détend. Et le travail sur eux-mêmes peut commencer..."

Et moi, suis-je "accro"?

Faut-il bannir l'alcool de la célébration des événements importants de la vie? Après tout, un petit verre ne peut pas faire de tort, dit-on souvent...

L'Asbl Question Santé et la Société scientifique de médecine générale (SSMG) se sont associées pour l'édition toute récente d'un dossier faisant le point sur les différentes facettes de la consommation d'alcool dans notre pays, exemples très concrets et quantitatifs à l'appui. Quels sont les balises et signaux d'alerte à avoir à l'esprit? Qui peut aider celui ou celle qui se sent hésitant ou en situation de fragilité face à l'alcool? Est-il possible d'avoir une consommation contrôlée?

Au fil d'une vingtaine de pages bien tassées et sans moralisme, le dossier, consultable sur www.mongeneraliste.be, éclaire le lecteur sur les modalités d'un usage prudent de l'alcool, au quotidien comme dans les occasions festives. Il suggère diverses fiches pour "se tester" soi-même. Et, si nécessaire, pour se faire aider ensuite par un intervenant spécialisé. On y parle, également, du contexte familial et professionnel de l'usage d'alcool.

>> Infos : 02/512.41.74

Etiquetage alimentaire

La lecture des étiquettes, véritables cartes d'identité de nos denrées alimentaires, représente souvent un casse-tête. Petit à petit, la législation s'améliore et tente, tant bien que mal, d'encourager l'achat d'une nourriture plus saine et plus favorable à notre santé ou à l'environnement. Voici ce qui va changer, à court et moyen termes.

Vos papiers, svp!

Alors qu'il est doux de se promener dans les travées de nos grandes surfaces! A droite, les margarines dont l'emballage vante la présence d'oméga 3 susceptibles de faire du bien à notre cœur. A gauche, les céréales qui nous promettent l'amélioration de notre transit intestinal. Plus loin, les produits lactés bardés d'inscriptions en faveur des pro-biotiques, dressés pour activer les défenses naturelles de nos organismes. Aux petits soins pour nos artères et nos organes, tous ces produits alimentaires ne nous veulent évidemment que du bien...

Sauf que voilà : derrière ces affirmations les plus diverses (et parfois les plus fantaisistes) se cache un business qui brasse des milliards. Et qui, ces dernières années, a bataillé ferme pour ne pas se faire brider par des règles d'étiquetage jugées trop contraignantes. Un exemple? Les... feux de signalisation. Il s'agit d'un système d'étiquetage nutritionnel basé sur trois couleurs, assez apprécié en Grande-Bretagne, le pays de l'Union européenne le plus frappé par le surpoids et l'obésité. Un petit feu rouge sur le produit? Le produit est considéré comme mauvais pour la santé, à cause de sa teneur trop élevée en graisses, en sucre ou en sel. Du vert? Le consommateur peut l'acheter sans crainte. Orange? Bof, le score est moyen... Instantanément déchiffrable, ce système a été jugé très efficace, il y a quelques années, par un consortium australien d'ONG et d'agences gouvernementales soucieuses de promotion de la santé (1).

En Europe, il a pourtant été abandonné en cours de route, il y a deux ans, lors du long processus législatif visant à réformer l'étiquetage nutritionnel du contenu de nos assiettes. Le motif? L'industrie agroalimentaire le juge simpliste, infantilisant

voire injuste. N'est-ce pas avant tout le comportement du consommateur (qui choisit d'en manger un peu ou beaucoup), bien plus que le produit lui-même, qui fait pencher la balance en faveur d'une bonne ou d'une mauvaise santé? L'argument a en tout cas fait mouche auprès des euro-députés au terme - il est vrai - d'une campagne de lobbying parmi les plus dures qu'a connues le Parlement européen. Mais voilà : que vaut le discernement d'un consommateur pressé, rarement bardé de connaissances en nutrition, face à la puissance de feu des entreprises agroalimentaires : marketing, campagnes publicitaires, études « scientifiques » faussement indépendantes, pressions diverses

sur les décideurs? En mai 2012, interviewé par En Marche (2), Olivier de Schutter, le Rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation des Nations-Unies, rappelait la profondeur du gouffre entre, d'une part, les budgets publics destinés à la sensibilisation en matière de santé et, d'autre part, les montants publicitaires promouvant l'alimentation riche en graisses, en sucres et en sel, source d'hypertension et de maladies cardiovasculaires...

Des améliorations en vue

Au lieu des feux de signalisation, l'Union européenne a adopté, l'année dernière, un système d'étiquetage basé sur les repères nutritionnels journaliers, plus complexe mais plus complet. Les organisations de défense des consommateurs n'ont pas boudé leur plaisir, l'accueillant avec une certaine satisfaction tout en restant vigilantes quant aux modalités d'application concrète pour l'avenir. C'est que la nouvelle législation changera très progressivement, réservant ici et là un long moment d'adaptation aux fabricants. Passons en revue ce qui change et va changer dans les mois qui viennent.

Derrière les étiquettes se cache un business qui brasse des milliards.

Les vertus "pro santé" ont été sérieusement recadrées par le législateur.

Les allergènes et les lieux d'origine des aliments seront bientôt plus clairs sur les étiquettes.



> Les substances allergéniques seront mieux mises en évidence.

En fait, actuellement, quatorze types d'aliments font déjà l'objet d'un signallement obligatoire (œufs, crustacés, céleri, arachides, lait, céréales, poissons, fruits à coque, etc.). Mais "celui-ci devra dorénavant sauter aux yeux par une mise en exergue, précise Nicolas Rousseau, nutritionniste chez Karott. Les dérivés - de type amidon de blé - sont également concernés". L'entrée en vigueur est prévue en décembre 2014. Un bémol, toutefois : si le règlement européen à l'origine de ce changement inclut théoriquement les produits non-préemballés (vendus en boucherie, boulangerie, etc.), "la forme que prendra cette obligation est encore incertaine en Belgique", commente Ellen Van Nieuwenhuize, aspirante FNRS au Centre de droit de la consommation de l'UCL.

> Sept éléments obligatoires devront figurer sur l'étiquette des préemballés.

Il s'agit de l'apport énergétique (en calories), des graisses (dont les acides gras saturés, mauvais pour le cholestérol), des sucres, des protéines, des glucides et du sel. En Belgique, beaucoup de fabricants mentionnent déjà cette déclaration nutritionnelle. Ils y sont légalement tenus lorsqu'ils utilisent des allégations (lire plus bas). A partir de 2016, ces informations devront être regroupées sur l'emballage et mentionnées clairement par quantités de 100 g ou 100 ml afin de faciliter les comparaisons. Le type d'huile végétale (colza, soja, tournesol...) devra être mentionné. De quoi répondre aux consommateurs qui veulent bannir l'huile de palme pour des raisons de santé et d'environnement (3). Autre avantage : les producteurs ne pourront plus jouer sur la confusion entre sel et sodium. De ce fait, "les po-

tags déshydratés remplis de sel ne pourront plus se cacher derrière cette ambiguïté", souligne Nicolas Rousseau. Mais il y a des bémols. Primo, les alcools ne devront pas afficher leur composition nutritionnelle. Secundo, les graisses "trans", pourtant décriées par les nutritionnistes, ne devront pas être mentionnées comme telles. Tertio, la composition en fibres alimentaires ne sera pas obligatoire.

> Le lieu d'origine de la viande sera plus obligatoire uniquement pour le bœuf (4).

Il le sera aussi pour le porc, la volaille, les ovins et les caprins. "Le législateur veut ainsi répondre aux consommateurs qui souhaitent favoriser l'élevage local et réduire leur impact en matière de transport, donc de réchauffement climatique", se réjouit Catherine Marchal, d'Ecoconso. Gros bémol : le lait reste actuellement épargné par cette obligation. De même que les préparations à base de viande.

> Les allégations nutritionnelles et de santé seront plus contrôlées.

Il s'agit des messages indiquant ou suggérant qu'une denrée alimentaire possède des propriétés nutritionnelles bénéfiques ou développe un effet positif sur la santé. Pour les premières, assez épargnées par la réforme législative, il existe dorénavant une liste de trente allégations autorisées, parmi lesquelles "riches en oméga 3" ou "pauvres en graisses saturées". Les secondes (exemples : "l'huile d'olive a un effet antioxydant", "le silicium protège de l'accident gastrique") ont été sérieusement recadrées, notamment celles portant sur les produits pro-biotiques. Il faut dire qu'au terme d'une vaste enquête publiée en 2010, l'Au-

torité européenne de sécurité alimentaire (EFSA) avait établi qu'à peine une allégation de santé sur cinq reposait sur une base scientifique suffisante. Sur près de 4.500 de-

mandes introduites auprès d'elle, seules 222 ont reçu un avis positif. On commence à en voir les résultats : "Les yaourts avec probiotiques communiquent de moins en moins sur le renforcement de l'immunité au profit d'un message cen-

tré sur la notion de 'produit naturel' ou 'produit lacté'", relève Ellen Van Nieuwenhuize. On le voit, chaque mot, chaque terme est choisi avec de plus en plus de soin par les fabricants, écartelés entre la crainte du bâton européen et le souci de répondre aux attentes du consommateur (souvent orientées ou créées de toutes pièces par eux-mêmes). A noter : les propositions d'allégations portant sur les produits à base de plantes n'ont pas encore été tranchées par l'EFSA.

> La taille minimale des caractères sera d'1,2 mm pour les éléments obligatoires.

Un progrès, certes, mais tout relatif. Il est vrai qu'en Belgique, le recours aux deux principales langues nationales (sinon bien plus dans la pratique!) prend déjà pas mal de place sur l'étiquette. Des exemptions sont prévues pour les biens alimentaires de petite taille.

// PHILIPPE LAMOTTE

Drôle de coco, ce consommateur

Les consommateurs sont de drôles de cocos. Ils réclament plus d'informations sur les étiquettes mais... ne les lisent guère. C'est l'une des conclusions d'un travail mené par Morgane Caminiti en 2010, au Centre de Droit de la consommation de l'UCL, sur la base d'une centaine d'interviews. Encore faut-il relativiser ces résultats. Si la date de péremption et les ingrédients les intéressent, il n'en va pas de même pour l'étiquetage nutritionnel consulté seulement par 7% des interrogés. L'intérêt vient surtout des femmes, particulièrement celles âgées entre 22 et 40 ans. Au-delà, l'intérêt s'émousse. Par ailleurs, 36% des répondants estiment que ces informations sont peu lisibles ou peu compréhensibles. Quant aux allégations nutritionnelles, seule une personne sur deux sait de quoi il s'agit, et le niveau d'étude n'a rien à voir avec cela. Mais, une fois informés, les sondés sont 33% à leur accorder une importance élevée.

A juste titre, la chercheuse plaide pour une information alimentaire plus claire et plus accessible à tous. Ce que les règlements européens évoqués ci-dessus sont censés viser. Pour les allergiques et les intolérants (pour ne parler que de ceux-là), les nouveaux textes représentent une amélioration sensible, en termes de qualité de vie.

//PHL

Nouvelle

Noël à la plage

Je suis plus excitée qu'un enfant devant son cadeau de Noël à déballer. Je suis là, au centre de six cubes de deux mètres sur un. Six cages déposées sur le sable. Les affiches sont nombreuses dans Coxyde à présenter l'événement comme l'attraction de Noël. Ce 24 décembre : lâcher de phoques. Cela fait deux heures que j'arpente la plage. Elle se résume aujourd'hui à une zone en U qui s'ouvre sur la mer. Partout des badauds, sur plusieurs rangées, les enfants devant. Le U monte presque jusqu'à la digue. Nous attendons tous l'arrivée de la camionnette bleue au logo du Sea Life. Ce sera le feu vert pour la libération...

"Madame, non, non, s'il vous plaît reculez. Une photo? Et le zoom sur votre appareil? Comment ça? Vous ne savez pas où est le zoom? Je vais vous montrer où il se trouve". Satanées photos. Je me promène justement avec des photos grand format plastifiées sous le bras. Pour montrer, pour que les gens soient moins empressés. Nous avions pensé réaliser des cartes postales, mais nous y avons renoncé. Par crainte que la démarche ne soit qualifiée de mercantile. Pat va encore trouver que je m'agite beaucoup, mais si on laisse s'avancer le public avant que les phoques ne soient relâchés, ce sera le grand désordre. Je perçois déjà un mouvement de foule vers l'avant, comme une houle. Comme instinctif. On n'en est pas à notre première libération. C'est fou ce qui s'est passé depuis deux ans. Comme les choses bougent. Comment elles sont nées...



Pat, les phoques et moi, c'est comme une rencontre amoureuse, un coup de foudre qui dure depuis trois ans. Ils étaient trois sur un brise-lame. On les a vus. On n'a pas compris tout de suite qu'il étaient échoués. On a échangé un regard. Un regard qui demandait à l'autre regard : crois-tu? Ils étaient trois, trois belles masses qui grandissaient à mesure que nous pédalions vers elles. Des masses avec un museau et des moustaches, et des nageoires. Des volumes qui bougeaient, qui se redressaient. On a même cru qu'un des phoques était blessé et se tordait de douleur, mais non. On en sait bien plus aujourd'hui sur eux.

Tout de suite, on est descendues de vélo. On a bavardé avec d'autres promeneurs. Certains étaient de la ville et font aujourd'hui partie du petit réseau de passionnés à la tête duquel, en toute modestie, nous sommes. C'est Pat qui la première a eu l'idée de contacter le Sea Life Center. On était naïves de croire les informer de quoi que ce soit. Depuis des semaines, le Sea Life - les membres,

Adoptez un phoque !

Chaque année, le Sea Life Center (situé à Blankenberge) recueille des phoques échoués sur les plages de la côte belge. En 12 ans, 269 phoques ont ainsi été sauvés. Des particuliers peuvent parrainer ces phoques. L'adoption se monte à 500 euros. L'adoptant peut choisir le nom du phoque et lui rendre visite gratuitement. Il peut même venir en groupe (limité à cinq personnes). L'adoptant rend lui-même la liberté à "son" phoque. La nouvelle ci-dessus est donc très fortement inspirée de la plus pure réalité!

>> Plus d'infos sur www.visitsealife.com ou au 050/424.300.

que nous sommes devenues, laissent tomber le Center quand ils en parlent - observait le manège de quelques spécimens sur la côte belge, particulièrement entre Coxyde, la Panne et Saint-Idelsbald.

Les gens du Sea Life et nous, on a tout de suite collaboré. Ils nous ont donné des fiches d'observation à compléter. On était priées de noter à quel moment on voyait les phoques, leur description, la durée de leur apparition, ce genre de choses. Ensemble, on a conçu des affiches pour que les curieux ne s'en approchent pas trop. Évidemment c'est tentant, surtout pour les enfants. On a envie de courir vers eux. Pat et moi, on a aussi rédigé des tracts. D'abord en français. Puis une voisine les a traduits en néerlandais. Une autre s'est attelée à la traduction anglaise, car notre plage attire aussi les étrangers.

C'est toute une aventure, l'arrivée de ces phoques. C'est devenu une question politique. C'est qu'ils sont de plus en plus nombreux. Ils ont fait des petits. Trois phoques de la colonie se sont pris dans des filets de pêche. On les a retrouvés noyés. Deux victimes sur les trois avaient été tatouées par le Sea Life. Le tatouage d'un des phoques avait été découpé au couteau. Comme si un pêcheur avait eu peur que ça ne soit lui qu'on identifie. La mer, les pêcheurs c'est leur vie. Et parfois, il peut y avoir concurrence pour le territoire et pour la nourriture entre les hommes et les animaux, c'est clair. Mais personne ne veut la mort des phoques.

On en parlait encore pas plus tard qu'hier avec le poissonnier tout près de la maison. L'échévinat de l'environnement est parvenu à faire interdire l'installation de filets de pêche de part et d'autre du brise-lame sur une longueur de cinq cents mètres. C'est déjà ça. Ah, on a appris à les connaître nos animaux fétiches ! Ce sont des phoques communs, appelés aussi veaux marins. Le pelage gris foncé du mâle est tacheté de clair tandis qu'on observe l'inverse chez la femelle. Le museau du phoque commun a ceci de particulier, et donc de pas si commun que cela, qu'il ne s'inscrit pas dans une tête ovale comme chez les phoques moines qui vivent en eaux plus chaudes. Il y a comme un stop entre les yeux et le museau, voilà ce que m'inspire la face de nos phoques.



"Stop stop stop, non, on n'avance pas les enfants. On reste derrière la corde. Vous voyez quand même bien la corde à ras du sable! Comment non?" Mieux vaut dire "Stop" que de se lancer dans une interdiction plus longue comme : "Vous ne pouvez pas franchir la corde". Vous ignorez cette subtilité rhétorique ? Ma carrière d'institutrice auprès des plus jeunes enfants me l'a apprise. Regardez un enfant courir autour d'une piscine. Vous lui dites "Tu ne peux pas". Vous croyez que ça l'arrête ? Non, parce que ce que son cerveau retient, en raison de sa maturation à cet âge-là, c'est le mot courir. C'est comme si vous l'enjoigniez à galoper. Alors que le "Stop", lui, va s'inscrire dans son cerveau et dans son comportement.



Serge Dehaes

"Les enfants, les enfants, patience, s'il vous plaît, la camionnette va bientôt arriver. Vous savez comment on appelle les petits des phoques? Les quoi? Phoquons? Non, mais ça sonne pareil. On les appelle les blanchons. Et la moitié de nos protégés sont des blanchons blessés par des mouettes ou des chiens. On utilise aussi, pour les petits phoques, deux termes que vous connaissez mieux. Quelqu'un a une idée? On les appelle des chiots ou des veaux. Oui, je sais, c'est curieux. Que demandes-tu? Des mammifères? Oui, bien sûr. Les bébés phoques naissent sur le sable à marée basse et repartent à marée haute, aux côtés de leur mère. Ils sont allaités durant quatre semaines. Dans l'eau? Non, non! L'allaitement se fait sur la plage!"



Quel bruit! La mer, le vent, les voix se mélangent. La foule s'épaissit. Les questions continuent à fusiller autour de moi. "Pourquoi les phoques ont-ils été pris en charge par Sea Life? Ils sont venus s'échouer sur la plage, malades, épuisés et affamés. Certains experts pensent que les petits sont avant tout des bébés affaiblis. La pollution altère la qualité du lait maternel. Altère, tu ne sais pas ce que ça veut dire? Ça signifie nuire, abîmer. La pollution, la protection de l'environnement, ça nous concerne tous. Et tout est dans tout. Le papier qu'on jette, l'énergie qu'on gaspille, ça finit par vous revenir au centuple. Et les phoques échoués sont des signes. Des indices. Il est temps de changer nos modes de vie".

Bon, je vais arrêter de les bassiner, ces gamins. En même temps, c'est de l'éducation in situ. Pff, j'ai chaud à m'agiter ainsi. Je leur aurais bien cité en exemple ces petites bêtes qui séjournent parfois une année en révalidation. On les garde à l'œil jusqu'à ce qu'ils atteignent le poids de 35 kilos. On sait qu'après la remise à l'eau, ils vont perdre jusqu'à un tiers de leur poids. Alors, en prévision, on les dote en maquereaux et

en vitamines. "C'est une fameuse expérience qu'ils vivent, vous vous rendez compte? C'est comme vous? Oui, tu as raison! C'est comme vous, entre les primaires et les secondaires, ou entre les maternelles et l'école primaire. Ou entre la maison et l'école. Eux, ils passent de la chambre de quarantaine au bassin puis du bassin à la mer!"

Aujourd'hui me revient un grand privilège : celui d'ouvrir la cage de Furgus. Peut-être est-ce la raison de ma fébrilité ? Je n'ai jamais été marraine de personne finalement, avant d'être celle de Furgus. C'est un statut qui me manquait. Autant, je ne l'aurais pas cru. Furgus, je l'ai couvé du regard, j'ai douté de sa survie, j'ai eu peur pour lui, ma confiance a grandi en même temps que son corps, je l'ai touché, je l'ai vu hors de danger.

Dans quelques instants, devant une foule de témoins, je lui rendrai la liberté. Je sens que mon pas chancellera en avançant vers lui. Je soulèverai la trappe de la cage. J'ai déjà imaginé cent fois sa sortie, son grand retour. Mais je ne sais pas ce qui va se passer. Va-t-il demeurer en retrait ? Faudra-t-il le contraindre à sortir? Comment se comportera-t-il sur ces quelques dizaines de mètres qui le séparent de la mer ? Mesurera-t-il tout de suite ce qui s'ouvre à lui désormais ? Va-t-il se tortiller d'une traite jusqu'à l'écumé ou marquer des pauses ? Ce sont encore des questions. C'est ce qu'il nous reste à vivre avant la séparation, avant la renaissance des phoques.

Dans une heure, tout sera terminé pour nous. Il ne restera personne sur la plage. Je donne ma main à couper. Tous réfugiés chez eux, devant des plats et des cadeaux. Les humains avec les humains. Des humains seuls aussi, en tête à tête avec un chien ou un chat. Que pèseront encore les phoques dans cette journée de Noël ? Le poids d'une histoire. Le poids de quelques grains de sable sur le pavement ou le parquet de la maison décorée pour Noël. Le sable, ce soir, a remplacé l'étable. Des hommes et des animaux se seront rencontrés, et je ne sais qui aura fait de cadeau à qui.

Dans une heure, la marée aura repris les phoques avec elle. Ce sera comme si de rien n'avait été, sauf que Pat, moi, quelques badauds et les phoques, on sait que c'est tout le contraire...

// VÉRONIQUE JANZYK



Serge Dehaes

Une émotion qui a des mots

Chargée de communication à l'observatoire de la santé de Hainaut, Véronique Janzyk est aussi journaliste freelance. Vous pouvez d'ailleurs retrouver régulièrement sa signature dans les pages d'En Marche. Elle a également publié plusieurs ouvrages :

- **Auto** (éd. La Chambre d'échos) décrit une fugue en mode automobile,
- **La Maison** (éd. Le Fram) est inspiré de la rénovation d'une maison,
- **Cardiofight**, dans *Trois poètes belges* (éd. du murmure), avec Serge Delaive et Antoine Wauters, est né de duos ou de groupes croisés par hasard.

A paraître début 2013 aux éditions Onlit : *On est encore aujourd'hui*, un vibrant hommage à l'amitié et au cinéma.

Véronique Janzyk adhère pleinement aux propos de l'écrivain français Franz Bartelt : "L'écriture est une émotion qui a des mots".

Enfants

Ernest et Célestine, le retour

Les vacances de Noël sont là. Rien de tel que de se réfugier bien au chaud avec les enfants devant un dessin animé ou autour d'un bon livre illustré. L'ours bien connu, Ernest et sa fidèle amie petite souris, Célestine débarquent sur les écrans et dans les librairies pour le plus grand plaisir de tous.



Nés dans les années 80, Ernest et Célestine, le binôme ours-souris, enchantent les jeunes générations. Imaginés et dessinés par une Belge, Gabrielle Vincent, ils bercent l'enfance avec leurs histoires de complicité. Un ours et une souris, amis ? Quelle drôle d'idée. Et pourtant, ils forment un duo de choc qui émeut depuis plus de 20 ans. Ce succès s'explique par l'originalité des aventures de ces deux animaux et les dessins qui représentent chacun, une véritable aquarelle enchantée.

La vie d'Ernest et Célestine s'était ralentie dans les années 2000 suite au décès de leur "mère", auteure et illustratrice. Ils reviennent à l'avant de la scène en cette fin d'année, au cinéma et dans les librairies. Pour faire patienter leurs fans jusqu'à la sortie du film, Ernest et Célestine ont d'abord signé leur grand retour dans de jolis bouquins : un roman pour les grands enfants qui savent déjà lire et un livre illustré et un livre puzzle, pour les plus petits.

L'adaptation à l'écran s'est fait attendre. Mais elle débarque dans les salles comme un très beau cadeau de Noël. Ce dessin animé fait la part belle aux deux protagonistes. Ernest, cet ours un peu bougon et affamé s'apprête à croquer une petite souris, Célestine. Celle-ci n'a pas sa langue en poche et adore dessiner... des gentils ours. Et ce, malgré les mises en garde de ses congénères qui entretiennent une peur démesurée à l'encontre

de ces "grands méchants animaux". L'ours et la souris se rencontrent au détour d'une poubelle : lui, à la recherche de quelque chose à se mettre sous la dent, et elle, en mission pour le département de dentisterie des souris qui l'envoie chez les ours en quête de belles quenottes solides. Une amitié impensable pour leurs semblables naît entre les deux comparses. Ils deviennent rapidement inséparables.

Tout comme à leurs débuts dans les livres de Gabrielle Vincent, les dessins ont gardé leur fraîcheur et leur jolie naïveté qui font de ce dessin animé un chef-d'œuvre. Il faut saluer le travail d'adaptation des trois réalisateurs, Benjamin Renner, Vincent Patar et Stéphane Aubier. Ces

deux derniers, dessinateurs belges - alias Pic Pic André, réalisateurs de *Panique au village* - s'amuse à glisser, ici et là, dans les arrières-plans quelques petits clins d'œil. Quant à l'histoire scénarisée par l'auteur français Daniel Pennac, elle n'a pas pris une ride. Elle reste bien fidèle à l'esprit des livres de Gabrielle Vincent et véhicule de belles valeurs, comme la tolérance et le respect des différences.

Craquant et attendrissant, ce film adressé aux enfants de moins de dix ans réjouira également leurs aînés et parents. Une séance familiale d'où chacun sortira le sourire aux lèvres...

// VT

>> Ernest et Célestine • film d'animation réalisé par Benjamin Renner, Vincent Patar et Stéphane Aubier • avec les voix de Lambert Wilson et de Pauline Brunner • 1h19.

Dans les livres
>> Ernest et Célestine. Le livre du film • inspiré des livres de Gabrielle Vincent • 48 p. • 12,50 EUR

>> Ernest et Célestine. Un livre puzzle • 12 p. et 6 puzzles de 35 pièces. • 15,50 EUR

>> Le roman d'Ernest et Célestine • Daniel Pennac • 199 p. • 14,50 EUR.

Ces trois ouvrages viennent de paraître aux éditions Casterman.



Livres pour ados

Les questions de Lucas

Quoi de plus excitant qu'un départ en ski dans le froid ? Est-ce qu'on rira encore un jour ? Comment rencontre-t-on la femme avec qui on aura envie de vivre ? Qu'est-ce qu'un secret ? Comment survivre après un désastre ?... "Les questions de Lucas" titrent chaque chapitre du livre bien nommé. Elles organisent le livre. Sans être lancinantes, elles tracent le chemin du jeune garçon au centre du roman. Lucas a douze ans. Il ne manque pas d'interrogations. Certaines légères. D'autres existentielles. D'autant qu'un accident tragique vient le confronter à la mort d'un proche. On vit avec lui quelques mois, de janvier à août, au gré de ses rencontres, de la vie de sa famille - il est le cadet de trois - de ses plaisirs et de ses peines. L'auteure, Colette Nys-Mazure, chausse les lunettes du garçonnet, se glisse dans sa peau et raconte un bout de son parcours. Elle glisse ça et là des jalons de son univers artistique telle une grand-mère bienveillante, sans donner dans la leçon. Un livre fluide, à la trame simple mais bien ficelée, avec des petites pointes de sagesse, conçu pour les jeunes adolescents mais intéressant à tout âge.

// CD

>> Les questions de Lucas • Colette Nys-Mazure • éd. Mijade • coll. Zone J • 2012 • 189 p. • 7 EUR.

Je voudrais que tu...



Salomé, quatorze ans, est une jeune adolescente bien dans sa peau. Elle a des parents attentifs, bienveillants et protecteurs. Elle est entourée d'amis à l'école et sur la toile. Salomé adore chatter. Elle peut passer des heures à discuter de tout et de rien avec ses copains et copines sur Internet. Alors qu'elle habite en Bretagne, à Concarneau, elle fait la connaissance, sur son groupe de chat, de Coralie, fragile et solitaire qui confie un drôle de secret, et de Michaël, seize ans, qui vit à Tours et semble cacher quelque chose... "Comment savoir qui est Michaël sans le rencontrer pour de vrai ? Et comment ne pas me mettre en danger si je le rencontre pour de vrai et qu'il était un autre ?" se demande l'adolescente. Ces questions qui tournaient dans ma tête, mes parents n'en ont évidemment rien su. Je leur ai montré que j'étais sûre de moi et qu'ils n'avaient à s'inquiéter de rien, mais, franchement, ce que mon père m'avait raconté me faisait flipper."

A travers les pages du journal intime de Salomé, Frank Andriat, écrivain belge de talent et professeur de français dans une école secondaire à Schaerbeek, offre un regard à la fois drôle et émouvant sur la vie quotidienne et l'univers des ados, leurs manières de communiquer et d'échanger, leur fragilité aussi dans un monde virtuel où mensonges et dérives sont légion. Un roman à mettre dans toutes les mains des ados... et de leurs parents et professeurs pour engager la discussion sur les risques encourus sur le net. Et inviter tout un chacun à la vigilance autant qu'à la modération dans l'usage de l'internet et des réseaux sociaux.

>> Je voudrais que tu... • Frank Andriat • Grasset • collection Lampe de poche ados • 2011 • 154 p. • Prix : 7,80 EUR.

// Intersoc-trip //



La Turquie et le monde ottoman

Du 16 mars au 1^{er} avril, Intersoc vous propose un périple qui vous mènera d'Istanbul à la Riviera Turque en passant par la mer de Marmara et la Lycie.



Les huit premiers jours (8 nuitées) seront consacrés au circuit. Vous serez hébergés dans des hôtels 4 - 5 * (pension complète). Les jours suivants (6 nuitées) seront réservés au repos, dans un hôtel 5* situé à Side, où vous bénéficierez d'une offre culinaire "all-Inclusive".

Au programme : Istanbul - Çanakkale - Troie - Pergame - Kusadasi - Ephèse - Laodicee - Pamukkale - Antalya - Phaselis et Aspendos.

Prix : 994 EUR en chambre double - chambre single moyennant supplément.

Ce prix comprend le voyage en avion, le circuit en bus climatisé, l'accès aux curiosités, le forfait "wellness" (installations "bien-être") la se-

>> Plus d'infos au service clientèle : 070/233.898. de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h)

LIC 45854

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

- Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
- Effectuez votre virement sur le compte
Code IBAN : BE77 0000 0790 0042
Code BIC ou SWIFT : BPOT BE B1.
au nom des Editions Mutuellistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
- Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces", En Marche, chée. de Haecht 579 BP40

- 1031 Bruxelles ou fax : 02/246.46.30 ou enmarche@mc.be - tél: 02/246.46.27.

Dates ultimes de rentrée des annonces : le vendredi 20/12 pour l'édition du 10/01 ; le vendredi 11/01 pour l'édition du 24/01.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

Divers

Hergé, Tintin, Quick et Flupke, Petit xxème, etc... l'expertise gratuitement tout Hergé etc... chez vous ou chez moi, sans aucune obligation de vente. 02-653.47.16 - 0486-90.70.27. (D46897)

Artisan, bûcheron-grimpeur, élague ou démonte les arbres, rabotage des souches et broyage des branches. www.elagage.be - 0477-39.55.40. (D47161)

A saisir, siège gonflable électr., marque Mangar, pour pers. âgées ou à mobilité réduite, jamais servi, achat neuf: 866 EUR, laissé: 500 EUR. 071-65.51.17. (D48239)

AV: 4 pneus hiv. Dunlop 205/60/R15 montés/jantes 5 trous BMW, 200E, b.ét., 1 brouette bois anc. artisanale, prix à conv., 6 portes plasti. gris-bleu 78 et 82cm, 20E. 0497-23.20.77. (D48286)

AV: véritable loden vert chasseur T58, bon état, 50 EUR + caméra super 8 Canon et projecteur. 063-21.86.74. (D48238)

AV: tv loupe pour personne malvoyante, marque LVI, prix achat: 3.657 EUR, av: 1.000 EUR avec table. 0472-79.73.04. (D48292)

AV: Noël, sujets plâtre 12cm 1940 + crèche + boules sapin (mercurées) 1950, déco variée pour crèche, sapin et maison (électr. ou non), belles peluches Noël neuves. 081-73.30.11. (D48236)

Musée recherche uniformes et objets divers des guerres 14-18 et 39-45, aidez-nous à transmettre la mémoire. 0475-97.31.14. (D48202)

AV: sommier Starflex neuf, jamais utilisé, 90 X 200, prix: 30 EUR. 0475-32.46.47. (D48240)

AV: 2 lampes à pétrole porcelaine, fin 19e siècle, fabricant Cagneau - France, ét. impecc., 900 EUR par lampe. 02-411.07.99 - 0472-68.96.40. (D48269)

AV: état neuf, chaussures ski "Salomon" P40, salopette dame "Etiplé" T42-44, gants, 125 EUR. 0494-76.45.61. (D48183)

AV: manteau astrakan noir, col vison, T46-48, état neuf, coupe actuelle, 480 EUR, prix à désiré. 069-85.97.70 - 0475-21.05.76. (D48218)

AV: collections: souv. expo Bxl 1958 - ours + poupées 1940/50/70+ habits - tirelire en fonte (mini poêles Ciney)-obj. en verre d'Herbatte Namur - cuivres anc. dont obus guerres. 081-733011. (D48237)

AV: pour les fêtes, 36 cassettes vidéo de Walt Disney et divers, 42 EUR, liste/demande par mail: jaq.planquart@skynet.be - 02-366.93.71. (D48271)

AV: collection timbres, différents pays. 061-2770.17 - 0495-85.66.37. (D48260)

Garnisseur en fauteuils, travail à l'ancienne, tissu, cannage, rempaillage, Maison Didot à Metz. 081-40.04.80. (D47750)

AV: lève-personne pour poids de 150kg max., sur roue avec sangles universelles, peu servi, prix: 1.660 EUR, laissé: 900 EUR à discuter. 0477-92.16.40. (D48278)

AV: collection complète: "Commandant Cousteau" et "Dictionnaires tout l'univers", livres bibliothèque verte et rose. 071-46.19.75. (D48242)

J'achète un parking, prox. rue du Bois de Linthout, vend encadrements, bougeoir bronze et divers. 02-735.58.78 le soir. (D48255)

AV: f-o bois fonte, 100cm/40, pour buches 50-60cm, continu, très bon état, B 7160. 0493-1978.55. (D48243)

AV: tv loupe marque Twinkle avec plateau + écran 43 cm, 1.000 EUR. 0495-77.83.45. (D48274)

AV: 1 matelas av housse de protection 90/200, 1 matelas compresseur 90/200, 1 lit électr.+matelas, 1 attèle genou, 1 couss. carré, 1 rehaus. wc, articl. de pêche et autres etc... 02-414.73.45. (D48246)

AV: chaise hte. Chicco, ét. nf, 75E, parc en bois 1m X 1m + matelas ét. nf, 120E, tricycle Berchet ét. nf, 25E, trotteur 20E, auvent caravane 4,85m X 2m, 120E. 02-354.36.32 - 0478-83.78.25. (D48241)

Mobilier

AV: table + allonges, chêne plein, poss. mettre 22p., 750 EUR, table de salon même style, 75 EUR. 0496-21.59.24 - 071-87.79.56. (M48257)

AV: salon tissu beige, 3pl. canapé + 2 fauteuils, excell. ét., 700E, ch. à c. de style en chêne, lit 2p + 2 tabl. de nuit et toilette miroir triptique, 900E, phot./demande. 02-451.07.00. (M48285)

Villégiature (Belgique)

La Panne, appt. 4 pers., au centre et à 50m de la mer, 3e. ét., tv, asc., terr., apd. 175 EUR/sem. 0477-82.3713. (V48267)

La Panne, Esplanade, 150m mer, appart. 2 ch., 2 baigns, garage, libre: 1/01 au 12/07 et sept., sauf Pâques, sem., w-e. 0472-26.54.48. (V48290)

Semel Longlier (Neufchâteau), mais. typique ardennaise, endr. calme, 4ch., chff. c., 2 poêles à bois (+ bois chff.), télé, grd. verger avec bbq, w.e. ou sem. 083-21.14.89 - 0475-42.72.65. (V48252)

Middelkerke, appt. de standing, 4p., 200m de la plage, fumeurs et animaux non admis, prix attractifs. 0479-91.52.86. (V48247)

Coxyde, grd. rez, 8p., 3ch., 50m. digue, hyper équip., prox. centre, été: 650E/sem. (chges. compr.), sept: 300E/sem., touss.: 450E. 0479-49.86.11. (V47072)

La Panne, appart. face à la mer sur la digue avec garage, 2ch., tt. conf., très lumineux, se loue tt. l'année du samedi au samedi apd.: 350 EUR. 010-88.04.24 ou 0477-74.28.62. (V48052)

Coxyde, appt. 2 ch. 50m digue, près du centre, 2ch., sdb, wc, cuis. semi éq., liv, tv, 1è ét., asc., park. priv., sem.-qz.-mois, (condit. spéc. apd la 3ème sem.) 084/32.12.43. (V48291)

Westende, àl., tr. b. stud. mod., coin digue, v. mer, 2è ét., 4p., 1ch. sèp., tv, tt. conf., asc., libre du 9 au 17/02 et svts. 071-34.26.67 - 0478-72.07.05. (V48142)

Coxyde, appt., 2ch., digue de mer, tt. conf., mod. et soign., phot. et tarif 2013. 0473-92.13.56 - pierrardcoxyde.skyrock.com (V48272)

Westende, digue, appt., 3ch., 7p., conf., spac., sup. vue, w.e. sem., mois, poss. gar. 069-54.77.89 - 0470-65.42.90. (V47151)

Détente en Ardennes (Bohan), ch. d'hôtes, 80 EUR., 2n. + déj., 2p., louer gîte 8p., fin d'année. 061-41.40.17 - 0472-54.90.36. (V47045)

Séjour en ardennes, Alle/s/Semois, louez mag., appart. avec jard., terr., 2 à 4p. 061-50.13.72 ou 061-41.40.17. (V48106)

La Panne, appt. 2ch., face à la mer, 6-8 p., lumineux, spacieux, rénové, tt. conf. 0479-32.75.55. (V48272)

Villégiature (France)

Ski, pied des pistes, Hte. Savoie, rég. Morzine-Avoriaz, bel appart., libre carnaval, photos par mail. 0475-56.59.20. (V48283)

Ski, Alpe d'Huez, appart. 4p., tt. conf., balcon pl. sud, vue dégagée, pied pistes, 4ème ét., dernier étage. 063-57.78.89. (V48244)

Haute Savoie, appt., tt. conf., tv, 4 à 5p., tv, l-vaiss., grde terr. sud + jard., 250m centre, ttes. sais. sauf carn. du 9 au 16/02 et du 23/02 au 9/03. 0496-78.86.88 - 071-21.46.25. (V48248)

Nice, Promenade des Anglais, bord de mer, appart. 3 pces., tt. conf., 2ch., climatisation partout, apd.: 800 EUR/sem. 0495-47.11.52 - lilalfred@gmail.com (V48219)

Provence - Verdon, été 2013, villas privées et gîtes avec piscine - 0033 682.40.88.78 - www.immodere.com/varcamdobb.php (V48220)

Côte d'Opale, Merlimont plage, appt., 2ch., sdb., liv, terr., sup. équip., gar., rdch., repos garanti. 0478-27.49.77. (V48277)

St-Tropez/Ste Maxime, àl. tte. l'année ds. rés. priv., villa 2ch, 5p., tt. conf., cuis. sup. éq., clim., tv, tél., Internet, jard., pisc., park. priv., terr. pl. sud., 0475-47.02.13. (V48230)

St-Cyprien-plage (Roussillon), àl. villas, 4/8p., libre déc. jusque août inclus sauf mois de mai, pisc., tennis, mer, commerces à 250m., diaporamas à voir. 02-305.71.43 - 0478-45.51.91. (V48235)

Méd. Barcarès, appart 2ch, face mer, terr., tv, l-v, pk. pr. vélos, Pâques et mois svts., quinz. - http://home.scarlet.be/barcares - 061-26.61.20 - 0479-56.04.93 (V48282)

Les 2 Alpes, 1650-3600m., appt. 4-6p., tt.conf., prix intér., 600E/s Noël - Nouv.-an, 400E/s du 5/01 au 8/02, navette gratuite au pied de l'immeuble. www.location-2alpes.com - 0498-29.44.19 (V48181)

St-Gervais, Hte. Savoie, appart. de coin, 55m2, 4-5p., balcon, gar, tv, cuis. sup. éq., tt. conf., w.e., sem., qz., mois. 068-28.38.95. (V48270)

Drôme, Provence, gîte 4/5 pers. tout conf., grd. jard. omb., pisc., pleine nature, 450 à 600 EUR, s/sais. 0033-475.53.64.04. (V48251)

Ardèche Sud - Grospierrres, mais.éq., 3/5 ou 6/8p., agrém. 2*, sem: 570/840E/juil/août, 350/400E juin/sept., mois: 350/400 de oct à mars sf. vac. 0033-475.89.90.61 - 0033-674.67.73.37. (V48117)

Prov., ds.ens.résid., calme, pisc., mais. pl.-pied, tt.conf., 4/5p., clim., pt. jard.clôt., terr., pk.priv., prix int. degrés. h-s., loc. tte l'année. 067-33.90.35 - web: amivac.com/site4203. (V48262)

Offres d'emploi

L'ALLIANCE NATIONALE DES MUTUALITÉS CHRÉTIENNES À BRUXELLES RECRUTE (H/F): > un journaliste

pour rejoindre l'équipe de rédaction d'En Marche, bimensuel de la MC CDI avec période d'essai.

Fonction : rédiger des articles approfondis essentiellement en lien avec l'actualité sociale et de santé - participer aux réunions de rédaction et proposer des idées de sujet - assurer le secrétariat de rédaction, la sélection des illustrations - traiter le courrier des lecteurs - participer au développement de l'information via les nouveaux médias.

Profil : master en journalisme avec première expérience de rédaction - excellentes capacités rédactionnelles, esprit curieux, critique et facilités de contact - intérêt certain pour les thématiques sociales et santé - jongler aisément avec différentes tâches et échéances - intérêt pour les nouveaux canaux d'information - une sensibilité à la photographie est un atout.

> un expert légal en soins de santé > un business analyste indemnités

Plus de détails de ces offres et candidatures sur www.mcjobs.be Pour le poste de journaliste, envoyez votre CV et lettre de motivation pour le 15 janvier au plus tard via www.mcjobs.be

LE SERVICE PRESSE DE LA CSC RECRUTE (H/F): > un journaliste

Contrat de remplacement temps plein - entrée en service immédiate.

Plus de détails sur www.csc-en-ligne.be (rubrique "Qui nous sommes")

LA CLINIQUE SAINT-LUC À BOUGE RECRUTE POUR ENTRÉE IMMÉDIATE (H/F):

> un analyste de gestion junior pour le service du contrôle de gestion - CDI - temps plein.

> un infirmier de bloc opératoire-instrumentiste cardiaque CDI - temps plein ou partiel.

Plus de détails sur www.sibo.be Rens.: 081/20.95.47, Myriam Pietrooms. Plus de détails sur www.sibo.be Envoyez votre CV et lettre de motivation pour le 31 décembre à Clinique Saint-Luc, RH, rue Saint-Luc 8 - 5004 Bouge ou ressources.humaines@sibo.be

L'INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DU BORINAGE À WASMES RECHERCHE (H/F):

> un éducateur-économiste temps plein - entrée au 1^{er} mars.

Rens.: 065/67.38.26, Gérard Deffrenes, ou gerarddeffrenes@skynet.be

LA CLINIQUE ET MATERNITÉ SAINTE-ELISABETH À NAMUR RECRUTE (H/F):

> un infirmier en chef - gériatrie > un infirmier en chef - médecine interne

CDI avec période d'essai d'un an - 38h/sem.

Plus de détails sur www.cmsenamur.be Envoyez votre candidature pour le 15 janvier à Clinique et Maternité Sainte-Elisabeth, Benoît Libert, Directeur général, pl. Louise Godin 15 - 5000 Namur.

Villeneuve-Loubet, Côte d'Azur, 200m plage, quart. résid., grd studio, été/hiver. 081-73.68.98. (V48261)

Côte d'Opale, Wimereux, calme, àl. w-e., sem., maison 2ch., 4-6p., 300m plage, neuf, laves-vaiss., séchoir, site web: www.lasdunas.eu - mail: info@opaledunas-net - 0486-42.65.86. (V48197)

Uzès-Gard, entre Nîmes et Avignon, mais. 4-6p. ds. résid. + pisc. www.bastide56uzes.net - 0496-12.06.46 (V48201)

Villégiature (Autres pays)

Moraira (Esp), villa 7p., 300m mer, jard. trop., clim., pisc. priv., grdes. terr., tt. conf., tv, cuis. éq., prix mod., Pâques, avril, mai, sept. 067-44.35.38 - accarlier@hotmail.com (V48288)

Suisse, Hte. Nendaz, à 500m rem. mécan, près restos et comm. 2ch. 7 lits, vue sup., 2 terr. pl. sud, 600 à 1.100E/s. selon pér. montellier.maugeri@live.be. 081-40.26.33 ou 0475-49.00.18. (V48047)

Suisse, Hte. Nendaz, magnifique chalet 6p., ent. rénov., grd. conf., 3ch., cuis. équip., vue imprenable, vaste domaine skiable s/4 vallées, pas d'animaux. 063-57.83.39. (V48250)

Almunecar +Benidorm, appt., vue mer, 1ch., tv, sdb., liv, terr. sud, micr.-ond., 399 EUR/m. + ch., 899 EUR/m., 650 EUR/qz., 1 chien adm., pisc., park. 02-657.40.86 - 0477-59.47.33. (V48160)

LA CLINIQUE SAINT-PIERRE À OTTIGNIES ENGAGE (H/H):

> un directeur administratif entrée immédiate

Envoyez votre candidature manuscrite avec CV détaillé avant le 31 décembre à la Direction des RH (voir adresse ci-dessous).

> un cadre intermédiaire - infirmier chef de service

pour le département infirmier - temps plein.

Plus de détails de ces offres sur www.clinique-saint-pierre.be

Envoyez votre candidature manuscrite avec CV détaillé pour le 8 janvier au plus tard à Mme Seront, Directrice du département infirmier, Clinique Saint-Pierre, av. Reine Fabiola 9 - 1340 Ottignies.

L'ASBL DROITS QUOTIDIENS RECRUTE (H/F):

> un juriste polyvalent (NL-Fr) contrat de remplacement suivi d'un CDI - temps plein.

Plus de détails sur www.droitsquotidiens.be

Envoyez votre lettre de motivation avec CV avant le 4 janvier par mail à :

d.ketels@droitsquotidiens.be

LA FÉDEFO RECRUTE (H/F):

> un conseiller pédagogique en éducation aux médias et multimédias, pour l'accompagnement des écoles d'enseignement fondamental.

Plus de détails sur http://enseignement.catholique.be

Envoyez votre candidature avec CV pour le 7 janvier au plus tard à FédEfoC, Godefroid Cartuyvels, Secrétaire général, av. Mounier 100 - 1200 Bruxelles ou emmanuel.polizzi@segec.be.

LE SEGEC RECRUTE (H/F):

> un master à profil économique pour son service d'étude.

Plus de détails sur http://enseignement.catholique.be

Envoyez votre candidature avec CV pour le 11 janvier au plus tard au SeGEC, Guy Selderslagh, Directeur du service d'étude, av. Mounier 100 - 1200 Bruxelles ou guy.selderslagh@segec.be

L'ASBL SAINT-MICHEL À SPA, INSTITUTION POUR JEUNES ET ADULTES AYANT DES DIFFICULTÉS COMPORTEMENTALES, RECRUTE (H/F):

> un chef de groupe éducateur contrat de remplacement à temps plein avec clause d'essai

Fonction : gestion et responsabilité d'une maison accueillant 27 jeunes - mise en pratique du projet pédagogique - relations extérieures.

Profil : baccalauréat d'éducateur spécialisé et expérience dans le domaine - posséder permis B et véhicule.

Envoyez votre candidature avec lettre de motivation et CV à Asbl Saint-Michel, Claudine Paie, Directrice, rue Albin Body 55 - 4900 Spa ou nathalie.mahieux@asbl-saint-michel.be

Escala, villa 3ch., 600m cent., mer, 200 EUR sem., hiver et carn. + libr: 7/04 Pâq. au 16/05 + 4 au 18/06 + 24/07 au 3/08 + 17 au 31/08. 0472-26.54.48. (V48289)

Costa Blanca, Albr, appt. 2ch.+ 2 sdb., liv, terr., pisc., cuis., tv, tél., asc., gar., less., tt. conf., très calme. 0478-27.49.77. (V48276)

Unique! Suisse Valais, Ovronnaz, apd: 295 E/sem. ttc. pr. loc., spl. appt. 2-6p., lux.éq., tr. en sol., imm.terr.sud, vue sup., prom., tennis, 3pisc. therm., ski, doc+photos. 02-653.35.25. (V46959)

Moraira (Esp), villa vue mer/mont., plage à 600m, max. 9p., apd: 400 EUR/sem., tt. conf., photos-doc. 0473-72.63.73 pr. adresse Internet. (V48279)

Esp., Escala, villa tt. conf., 3ch., liv, cuis. équip., terr., jard., 10 min. plage et 15 min. vieille ville. 04-358.79.54 - 0486-51.00.30. (V48287)

Esp., Villafortuny (Cabrils), appt. rdc., 6p., 3ch., 2sdb., pr. plage, gd. balcon/parc, cuis.éq., libre mai-juin-sept-oct: 999E/mois, juill.-août: 880E/qz. 0477-65.55.16 - 03-651.63.57. (V48196)

Ski, Suisse Valais, superbe appart. 6p., grd. conf., cuis. éq., grde terr., pl. sud, alt. 1.500m, 600 EUR/sem. 081-65.50.11. (V48039)

Sicile, à 7km de Lentini (Syracuse) et à 5' d'une mer cristalline, villa très bien équip., 4 à 6p., propr. clôturée et climatisée. 081-40.26.33 - 0475-49.00.18 - montellier.maugeri@live.be (V48256)

Les montants des prestations sociales au 1^{er} décembre 2012

Soins de santé

Pour avoir droit au remboursement préférentiel en soins de santé (statut BIM), le montant annuel maximum des revenus est fixé à 16.632,81 EUR (plus 3.079,19 EUR par personne à charge). Le plafond annuel des revenus pour OMNIO est de 16.306,86 EUR plus 3.018,84 EUR par personne à charge (année de référence : 2012)

Indemnités de maternité (1)

A. Travailleuses salariées

30 premiers jours du repos d'accouchement : 82 % de la rémunération brute non plafonnée. Ensuite 75% du salaire plafonné (indemnité maximale de 96,77 EUR par jour).

B. Chômeuses indemnisées

30 premiers jours : 79,5 % de la rémunération perdue (indemnité maximale de 102,57 EUR par jour), 75% ensuite (indem. max. : 96,77 EUR par jour).

C. Travailleuses indépendantes

Indemnité hebdomadaire : 440,50 EUR

Ecartement du travail (travailleuses salariées)

Pendant la grossesse : 78,237% du salaire perdu plafonné.
Montant max: 100,94 EUR par jour.
Après le repos de maternité (allaitement) : 60% du salaire perdu plafonné.
Montant max: 77,41 EUR par jour.

Congés de naissance ou d'adoption (1)

A. Travailleurs salariés

82 % de la rémunération perdue

- maximum 105,80 EUR par jour (régime 6 jours/semaine)
- maximum 126,96 EUR par jour (congé de naissance - régime 5 jours/semaine).

B. Travailleurs indépendants

Indemnité hebdomadaire : 440,50 EUR (adoption uniquement)

Indemnités d'incapacité de travail

A. Travailleurs salariés

• 1^{ère} année d'incapacité de travail (1) 60% du salaire brut plafonné.

INDEMNITÉ MAXIMALE (PAR JOUR - 6 JOURS/SEMAINE)			
77,41			
• A partir du 1 ^{er} jour du 7 ^{ème} mois			
INDEMNITÉ MINIMALE (PAR JOUR)	AVEC PERS. À CHARGE	ISOLÉS	COHABITANTS
- travailleurs réguliers	53,32	42,67	36,59
- travailleurs irréguliers	41,09	30,82	30,82

• Invalidité (à partir de la deuxième année d'incapacité de travail) 65 % du dernier salaire pour les chefs de ménage, 55 % pour les isolés et 40 % pour les cohabitants.

INDEMNITÉ MAXIMALE (PAR JOUR)	AVEC PERS. À CHARGE	ISOLÉS	COHABITANTS
Incapacité avant le 01-10-74	53,32	42,67	36,59
Incapacité du 01-10-74 au 31-12-2002	84,11	71,17	51,76
Incapacité du 01-01-2003 au 31-12-2004			
a) Invalidité avant le 01-01-05	82,46	69,77	50,74
b) Invalidité du 01-01-2005 au 31-12-2006	84,11	71,17	51,76
Incapacité du 01-01-2005 au 31-12-2006			
a) Invalidité avant le 01-01-2007	84,11	71,17	51,76
b) Invalidité du 01-01-2007 au 31-12-2008	84,95	71,88	52,28
Incapacité du 01-01-2007 au 31-12-2007			
a) Invalidité avant le 01-01-2009	83,28	70,47	51,25
b) Invalidité à partir du 01-01-2009	83,95	71,03	51,66
Incapacité à partir du 01-01-2008			
a) Invalidité du 01-01-2009 au 31-12-2010	83,28	70,47	51,25
b) Invalidité à partir du 01-01-2011	83,86	70,96	51,61

PRIME DE RATTRAPAGE POUR LES INVALIDES : 208,09 EUR (MAI 2013)

Plafonds de revenus autorisés pour personne à charge :

- statut avec charge : 932,98 EUR (par mois)
- statut isolé : 1.501,82 EUR (par mois) revenus professionnels
1.026,81 EUR (par mois) revenus de remplacement

B. Travailleurs indépendants

• 1^{ère} année d'incapacité de travail (1)

INDEMNITÉ FORFAITAIRE (PAR JOUR)	AVEC PERS. À CHARGE	ISOLÉS	COHABITANTS
	52,43	40,30	32,73
• Invalidité (à partir de la 2 ^{ème} année d'incapacité de travail)			
INDEMNITÉ FORFAITAIRE (PAR JOUR)	AVEC PERS. À CHARGE	ISOLÉS	COHABITANTS
- sans arrêt de l'entreprise	52,43	40,30	32,73
- avec arrêt de l'entreprise	53,32	42,67	36,59

(1) Les indemnités sont soumises à un précompte professionnel de 11,11% (10,09% pour les chômeurs pendant les 6 premiers mois d'incapacité). Pas de précompte sur les indemnités d'invalidité.

Allocations aux handicapés

Remplacement de revenus (maximum par an)	Catégorie IV: 9.112,63	Catégorie V: 10.337,70
Ménage : 6.413,92	Aide aux personnes âgées (maximum par an)	
Isolé: 9.620,88	Catégorie I: 981,68	Catégorie II: 3.747,30
Cohabitant: 12.827,84	Catégorie III: 4.556,11	Catégorie IV: 5.364,69
Intégration (maximum par an)	Catégorie V: 6.589,77	
Catégorie I: 1.148,76		
Catégorie II: 3.914,52		
Catégorie III: 6.254,92		

Allocations familiales

A. Travailleurs salariés et agents des services publics (1)

■ Allocation de naissance	Montants
1 ^{ère} naissance	1.223,11
2 ^{ème} naissance et suivantes	920,25
Naissance multiple	1.223,11
Prime d'adoption	1.223,11

■ Allocations familiales	Montants mensuels
• Ordinaires (1)	
1 ^{er} enfant	90,28
2 ^{ème} enfant	167,05
3 ^{ème} et suivants	249,41
Majoration pour les familles monoparentales (2)	
1 ^{er} enfant	45,96
2 ^{ème} enfant	28,49
3 ^{ème} et suivants	22,97

• Enfants de chômeurs (à partir du 7 ^e mois) et de pensionnés (3)	
1 ^{er} enfant	136,24
2 ^{ème} enfant	195,54
3 ^{ème} et suivants	254,41
3 ^{ème} et suivants (familles monoparentales)	272,38

• Orphelins	346,82
-------------	--------

• Enfants de travailleurs invalides (3) (plus de 6 mois d'incapacité.)	
1 ^{er} enfant	189,16
2 ^{ème} enfant	195,54
3 ^{ème} et suivants	254,41
3 ^{ème} et suivants (familles monoparentales)	272,38

• Allocations familiales forfaitaires pour un enfant placé dans une famille d'accueil	
par enfant placé	60,58

B. Travailleurs indépendants (1)

■ Allocation de naissance et prime d'adoption (Voir travailleurs salariés)	
--	--

■ Allocations familiales	Montants mensuels
• Ordinaires	
1 ^{er} enfant	84,43
2 ^{ème} enfant	167,05
3 ^{ème} et suivants	249,41
Majoration pour les familles monoparentales (2) (voir travailleurs salariés)	

• Enfants de pensionnés (3)	
1 ^{er} enfant	111,33
2 ^{ème} enfant	195,54
3 ^{ème} et suivants	254,41
3 ^{ème} et suivants (familles monoparentales)	272,38

• Orphelins	346,82
-------------	--------

• Enfants de travailleurs invalides ou handicapés (2)	
1 ^{er} enfant	189,16
2 ^{ème} enfant	195,54
3 ^{ème} et suivants	254,41
3 ^{ème} et suivants (familles monoparentales)	272,38

• Supplément annuel - rentrée scolaire (2013) (Voir travailleurs salariés)	
--	--

• Allocations familiales forfaitaires pour un enfant placé dans une famille d'accueil	
1 ^{er} enfant	30,81
suivants	60,58

C. Les prestations familiales garanties

Les montants relatifs aux allocations de naissance sont les mêmes que ceux octroyés dans les régimes des salariés et des indépendants. Les montants relatifs aux allocations familiales garanties correspondent à ceux qui sont octroyés aux enfants de chômeurs et de pensionnés. Les suppléments d'âge sont simplifiés en fonction de l'âge. Pour bénéficier de ces prestations garanties, une limite trimestrielle de ressources du ménage ne doit pas être dépassée. Cette limite est actuellement de 4.062,82 EUR. Elle est majorée de 20 % pour chaque enfant bénéficiaire à charge, et ce à partir du 2^{ème} enfant.

- (1) Pour conserver les allocations familiales, le plafond des revenus personnels de l'enfant ne peut dépasser 520,08 EUR bruts par mois.
- (2) La majoration s'applique si le revenu brut du ménage ne dépasse pas 2.230,74 EUR par mois.
- (3) L'attributaire invalide ou chômeur ou pensionné doit répondre à trois conditions pour avoir droit à ces montants majorés. Il doit avoir une ou plusieurs personnes à charge. Ses revenus de remplacement doivent être inférieurs à 2.230,74 EUR bruts par mois s'il est seul avec l'enfant (2.306,94 EUR max. pour l'attributaire et son conjoint vivant avec l'enfant). Si l'attributaire ne remplit pas ces conditions, les enfants bénéficient alors du taux ordinaire.

Pensions

A. Travailleurs salariés

Pension minimale pour carrière complète (par mois):

Pension de retraite

- ménage: 1.384,40
- isolé: 1.109,47

Pension de survie: 1.092,02

C. Secteur public

Pension minimale (par mois - au 1^{er} janvier 2013)

Pension de retraite

- ménage: 1.608,53
- isolé: 1.286,85

Pension de survie: 1.121,73

B. Travailleurs indépendants

Pension minimale pour carrière complète (par mois):

Pension de retraite

- ménage: 1.363,27
- isolé: 1.047,82

Pension de survie: 1.047,82

Montant maximum de pension (par mois - au 1^{er} janvier 2013)

Pension de retraite: 6.283,85

Pension de survie: 4.475,37

D. Garantie de revenus aux personnes âgées - GRAPA

Taux de base cohabitant (par mois): 661,24

Taux majoré isolé (par mois): 991,86

E. Activités professionnelles autorisées aux pensionnés (1)

ACTIVITÉ	AVEC ENFANTS À CHARGE	SANS ENFANT À CHARGE
LIMITE GÉNÉRALE - MONTANTS ANNUELS		
Travailleur salarié	11.132,37	7.421,57
Travailleur indépendant	8.905,89	5.937,26
LIMITE POUR BÉNÉFICIAIRE D'UNE PENSION DE SURVIE, ÂGÉ DE MOINS DE 65 ANS		
Travailleur salarié	21.600	17.280
Travailleur indépendant	17.280	13.824
LIMITE POUR BÉNÉFICIAIRE D'UNE PENSION DE RETRAITE ET/OU DE SURVIE AU-DELÀ DE L'ÂGE LÉGAL DE LA PENSION (2)		
Travailleur salarié	26.075	21.436,50
Travailleur indépendant	20.859,97	17.149,19

- (1) Le gouvernement prévoit de réformer cette législation en 2013.
(2) 65 ans (excepté pour les marins, mineurs et personnel de l'aviation civile).

Revenu d'intégration

Montants mensuels:

Cohabitant, sans enfant à charge: 534,23

Isolé: 801,34

Personne vivant exclusivement avec une famille à sa charge: 1.068,45

Congés thématiques

Congé parental, soins palliatifs, assistance médicale (montants mensuels bruts) (1)

	- 50 ANS	+ 50 ANS (2)
Interruption complète	786,78	786,78
Réduction à 1/2 temps	393,38	667,27
Réduction d'1/5 temps	133,45	266,91
Réduction d'1/5 temps (isolé avec au moins 1 enfant à charge)	179,47	266,91

- (1) Un précompte professionnel de 10,13% est prélevé pour une interruption à temps plein et de 17,15% pour une interruption à temps partiel.
(2) Plus d'infos auprès de l'ONEM ou du service du personnel concernant les conditions d'accès.

Interruption de carrière

Personnel statutaire du secteur public (1)

Interruption totale (montants mensuels bruts)

	NORMALE	2 ENFANTS	3 ENFANTS
1 ^{ère} année (2)	402,59	440,90	479,23
Réduction des prestations (montants mensuels bruts) (3)			
	1/5	1/4	1/2
Jusqu'à 55 ans (2)	80,50	100,65	201,29
A partir de 55 ans (2) (4)	161,03	201,29	402,59

- (1) Pour les conditions d'octroi et les montants en vigueur dans l'enseignement, les entreprises publiques autonomes, les administrations locales et provinciales..., voir www.onem.fgov.be ou auprès du service du personnel.
(2) Après 12 mois, les montants sont réduits de 5%.
(3) La réduction d'un tiers est également possible mais par manque de place, les montants ne sont pas renseignés ici. Pour les mêmes raisons, ne sont pas indiquées les allocations majorées pour les 2^{ème} et 3^{ème} enfants.
(4) Ou dès 50 ans si exceptions - voir nouvelle réglementation au 1^{er} septembre 2012.

Indemnité pour frais funéraires

Travailleurs salariés: 148,74 EUR (1)

Secteur public: actifs: maximum 3.255,23 EUR

pensionnés: 2.441,42 EUR

- (1) Cette indemnité devrait être supprimée en 2013 pour les salariés, conformément aux décisions budgétaires prises par le gouvernement fédéral.

Allocation forfaitaire pour aide de tierce personne

16,91 EUR par jour

Allocations de chômage

A. Trois périodes d'indemnisation

- 1^{ère} période (1 an)
- 3 mois: 65% du salaire perdu plafonné (60% pour les demandes d'allocations faites avant le 1^{er} janvier 2013),
 - 3 mois suivants: 60% du salaire perdu plafonné,
 - 6 mois suivants: 60% du salaire perdu plafonné.

2^{ème} période (de 2 à 36 mois) (1)

- 12 mois maximum (2 mois fixes + 2 mois par année de passé professionnel):
- cohabitant avec charge de famille: 60% du salaire plafonné
- isolé: 55% du salaire perdu plafonné
- cohabitant: 40% du salaire perdu plafonné.
- 24 mois suivants maximum (2 mois par année de passé professionnel): diminution des allocations par palier tous les six mois.

3^{ème} période (illimitée)

Allocation forfaitaire différente selon la situation familiale.

B. Conditions pour être considéré comme cohabitant avec charge de famille

Les revenus bruts des personnes à charge ne peuvent pas dépasser certaines limites (par mois)

- revenus salariés du conjoint: 750,94
- certains revenus de remplacement du conjoint: 576,46
- revenus professionnels d'un enfant: 402,14
- revenus de remplacement d'un enfant: 417,30
- revenus des ascendants pensionnés: 1.296,09
- revenus des ascendants pensionnés handicapés: 2.102,28
- revenus des ascendants pensionnés + enfants: 2.102,28

C. Plafonds salariaux mensuels

- Plafond supérieur (6 premiers mois): 2.418,23
- Plafond intermédiaire (6 mois suivants): 2.253,83
- Plafond de base (dès la 2^{ème} année): 2.106,15
- Plafond spécifique pour les isolés (dès la 2^{ème} année): 2.060,32

ALLOCATIONS DE CHÔMAGE SANS COMPLÉMENT D'ANCIENNETÉ : MINIMA ET MAXIMA BRUTS

	1 ^{ÈRE} PÉRIODE		2 ^{ÈME} PÉRIODE (1)				3 ^{ÈME} PÉRIODE (2)			
	1 - 6 MOIS (3)		7 - 12 MOIS		13 - 24 MOIS		25 - 48 MOIS		< 49 ^{ÈME} MOIS	
	JOUR	MOIS	JOUR	MOIS	JOUR	MOIS	JOUR	MOIS	JOUR	MOIS
• Cohabitant avec charge de famille										
- Minimum	42,79	1.112,54	42,79	1.112,54	42,79	1.112,54	42,79	1.112,54	42,79	1.112,54
- Maximum	55,81	1.451,06	52,01	1.352,26	48,60	1.263,60	(4)	(4)	42,79	1.112,54
• Isolé										
- Minimum	35,94	934,44	35,94	934,44	35,94	934,44	35,94	934,44	35,94	934,44
- Maximum	55,81	1.451,06	52,01	1.352,26	43,58	1.133,08	(4)	(4)	35,94	934,44
• Cohabitant										
- Minimum	26,94	700,44	26,94	700,44	26,94	700,44	(4) (5)	(4) (5)	18,99 (5)	493,74 (5)
- Maximum	55,81	1.451,06	52,01	1.352,26	32,40	842,40	(4)	(4)	18,99	493,74

- (1) Le montant de l'allocation est fixé pour une durée indéterminée dans la deuxième période dès l'instant où, soit le travailleur atteint l'âge de 55 ans, soit il a au moins 33% d'inaptitude au travail permanente, soit il peut prouver un passé professionnel de minimum 20 ans.
(2) Le montant minimal est toujours octroyé après épuisement du nombre total de mois (voir note 1).
(3) Pour les demandes d'allocations à partir du 1^{er} janvier 2013, les maxima sont portés à 60,46 EUR par jour et 1.571,96 EUR par mois pendant les 3 premiers mois d'indemnisation.
(4) Diminution par palier tous les 6 mois.
(5) A partir du 31^{ème} mois, le cohabitant dont le partenaire bénéficie uniquement d'une allocation de chômage ne dépassant pas 32,40 EUR perçoit un minimum journalier de 24,93 EUR.

D. Allocations de chômage pour chômeurs âgés

Conditions d'octroi d'une allocation avec complément d'ancienneté:

- être âgé de 55 ans au moins ou être bénéficiaire de l'allocation complémentaire au 1^{er} septembre 2012 (50 ans minimum),
 - être chômeur complet depuis au moins un an,
 - compter au moins 20 ans de travail salarié
 - ne pas bénéficier d'une prépension conventionnelle
- NB: une reprise du travail ne fait jamais perdre l'avantage du complément.

ALLOCATIONS DE CHÔMAGE AVEC COMPLÉMENT D'ANCIENNETÉ : MINIMA ET MAXIMA BRUTS

	JOUR		MOIS	
	MIN	MAX	MIN	MAX
• Cohabitant avec charge de famille	44,85	53,27	1.166,10	1.385,02
• Isolé (2) -50-54 ans (1)	37,53	45,20	975,78	1.175,20
- 55-64 ans	41,23	48,60	1.071,98	1.263,60
• Cohabitant (2)				
- 50-54 ans (1)	30,48	36,45	792,48	947,70
- 55-57 ans	33,96	40,50	882,96	1.053,00
- 58-64 ans	37,33	44,55	970,58	1.158,30

- (1) Uniquement pour les personnes qui percevaient le complément d'ancienneté avant le 1^{er} septembre 2012.
(2) L'isolé ou le cohabitant qui entrera dans les conditions du complément d'ancienneté dans une phase ultérieure peut n'avoir droit qu'à un montant inférieur à ceux indiqués. Celui-ci est augmenté si le chômeur et son partenaire bénéficient uniquement d'allocations de chômage et si l'allocation du partenaire ne dépasse pas 32,40 EUR par jour (cohabitant privilégié).

E. Allocations d'insertion (après les études) (par mois)

1. Cohabitant avec charge de famille:	1.084,20	3. Cohabitant ordinaire	
2. Isolé:		18 ans et plus	417,30
à partir de 21 ans	801,84	moins de 18 ans	261,30
18 à 20 ans	484,12	4. Cohabitant privilégié (1)	
16 et 17 ans	308,10	18 ans et plus	444,60
		moins de 18 ans	276,90

- (1) Si le conjoint ou cohabitant du jeune ne dispose que d'un revenu de remplacement.

Allocations de crédit-temps (montants mensuels bruts) (1)

RÉGIME GÉNÉRAL (2)	MOINS DE 5 ANS D'ANCIENNETÉ CHEZ L'EMPLOYEUR		À PARTIR DE 5 ANS D'ANCIENNETÉ CHEZ L'EMPLOYEUR	
	ISOLÉ (3)	COHABITANT	ISOLÉ (3)	COHABITANT
Interruption complète	481,02	481,02	641,37	641,37
Crédit-temps à mi-temps	240,51	240,51	320,68	320,68
Réduction d'1/5 temps	204,39	158,38	204,39	158,38
RÉGIME FIN DE CARRIÈRE (4)	ISOLÉ (3)	COHABITANT	ISOLÉ (3)	COHABITANT
Crédit-temps à mi-temps				
- 50 à 51 ans	240,51	240,51	320,68	320,68
- 51 ans ou plus	479,06	479,06	479,06	479,06
Réduction d'1/5 temps				
- 50 à 51 ans	204,39	158,38	204,39	158,38
- 51 ans ou plus	268,53	222,52	268,53	222,52

- (1) Le taux de précompte professionnel varie de 10,13% à 35% selon le type d'interruption de carrière et la situation familiale.
(2) Quel que soit l'âge, avec ou sans motif. Plus d'infos sur les conditions d'accès aux différentes formules et conditions d'octroi des allocations auprès de l'Onem: www.onem.fgov.be
(3) Si le travailleur habite seul ou cohabite exclusivement avec un ou plusieurs enfants dont au moins un est à sa charge.
(4) A partir de 55 ans (ou 50 ans avec dérogations). Plus d'infos auprès de l'Onem.

Campagne du CIEP-MOC

Une fiscalité équitable?

D'un côté, on dit que les citoyens belges croulent sous des impôts totalement excessifs ; de l'autre, on voit que de riches contribuables français s'installent en Belgique pour payer moins d'impôts. Alors, la Belgique est-elle un enfer ou un paradis fiscal? Et si elle était simplement le pays de l'injustice fiscale... Le Mouvement ouvrier chrétien (1) se penche sur le sujet. Ci-dessous des extraits d'un dossier qu'il consacre à la fiscalité.

En Belgique, le revenu du travail d'un ouvrier ou d'un employé est par exemple davantage imposé que le revenu tiré par un propriétaire bailleur

de ses immeubles. Une PME verse généralement plus d'impôts relativement à ses bénéfices qu'une multinationale qui profite d'une ingénierie

fiscale. Ce ne sont que deux exemples parmi tant d'autres.

L'impôt, c'est quoi, et qui le paye?

Dans les comparaisons internationales, les chiffres présentés englobent généralement la fiscalité (l'impôt) et la para-fiscalité (les cotisations sociales perçues sur les salaires). Ce qui permet de conclure que la Belgique est un pays où les citoyens sont très imposés, puisque l'on compare des pays où la sécurité sociale n'existe pas (et où seuls les citoyens fortunés peuvent se payer une couverture sociale en faisant appel à des assurances privées, comme aux Etats-Unis) et des pays, comme le nôtre ou les pays scandinaves, qui disposent d'une protection sociale solidaire très forte.

Cotisations sociales?

Les cotisations sociales ne sont pas des impôts car les recettes qu'elles génèrent retournent directement à la sécurité sociale, et non au budget de l'Etat. Elles sont exclusivement dédiées à la protection sociale des travailleurs (salariés et indépendants) et à leurs familles (pensions, indemnités d'incapacité de travail, remboursement des soins de santé, allocations familiales, allocations de chômage...). Le système est basé sur la solidarité: les travailleurs payent les retraites des actuels pensionnés, les per-

sonnes en bonne santé payent pour les malades ou invalides, etc.

Impôt des personnes physiques

- Chaque contribuable qui bénéficie d'un revenu minimal (revenus du travail, de remplacement, notamment), est tenu de payer l'impôt. Celui-ci est progressif: le taux de taxation augmente avec le niveau de revenu, en fonction de différentes tranches. Cette progressivité est mise à mal par la suppression des taux les plus élevés (ceux au-delà de 50%) et par le recours systématique et cumulatif aux déductions fiscales de toutes formes, qui permettent de réduire l'impôt dû.

- Les citoyens payent aussi un impôt communal et provincial, variable selon leur lieu d'habitation: les centimes additionnels (pourcentage calculé sur l'IPP) varient de 8,5% à Charleroi, à 5,7% à Waterloo et 0% à Knokke.

- Un impôt est perçu sur les revenus du patrimoine (capital), qu'il soit immobilier (propriétés mises en location) ou mobilier (épargne, divi-

dendes, etc.). Mais cet impôt est très inférieur à l'impôt sur le revenu professionnel payé par les travailleurs et il n'est pas progressif: les plus gros patrimoines se voient appliquer un taux d'impôt identique à celui qui est pratiqué sur les plus petits.

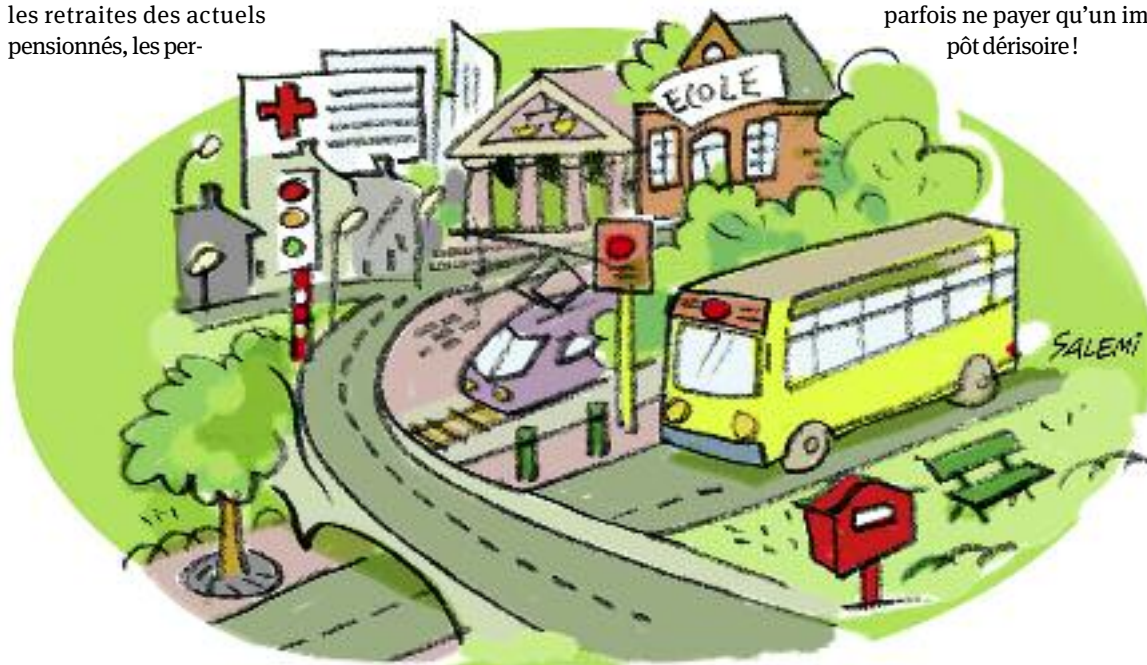
Contrairement aux pays voisins, les actionnaires belges ne payent pas d'impôt sur les plus-values réalisées lors de la revente de leurs participations. De plus, aucun impôt spécifique n'est prélevé sur les plus grandes fortunes.

Impôt indirect

Les consommateurs payent de l'impôt sur leurs achats: cet impôt indirect est constitué essentiellement de la TVA, perçue sur l'ensemble des biens et services, mais aussi des accises sur l'alcool ou les cigarettes.

Impôt des sociétés (ISOC)

Les entreprises sont soumises à l'ISOC qui varie selon les bénéfices générés. Mais un arsenal de mesures permettent aux sociétés de limiter leur contribution au budget de l'Etat. Ce sont les plus grosses sociétés qui ont recours à ces dispositions, pour parfois ne payer qu'un impôt dérisoire!



Et finalement, à quoi sert l'impôt?

D'un Etat moderne, on peut attendre qu'il assure à ses citoyens un cadre de vie de qualité, un environnement épanouissant, un espace public où chacun a sa place et se sent en sécurité. En Belgique, nous avons à notre disposition: un système d'enseignement obligatoire qui est, à peu de choses près, gratuit; des moyens de transport public accessibles; un aménagement des villes et des villages qui propose des fonctions collectives variées; une sécurité des biens et des personnes globalement

garantie, grâce à notre système judiciaire et policier, aux services de secours et à la protection civile.

Certes, tout cela est améliorable, mais on doit bien reconnaître que nous disposons d'une organisation de la vie en société bien meilleure que dans beaucoup d'autres endroits de la planète et que cette qualité de vie est principalement due au système de redistribution des revenus par l'impôt. Le MOC est un fervent partisan de ce système, même s'il y a

un besoin urgent de le rendre plus équitable et plus lisible pour l'ensemble des citoyens. C'est une condition nécessaire pour lui redonner sa pleine légitimité, et pour assurer à tous un avenir juste et durable.

La Belgique, un enfer fiscal?

Pour un revenu de 40.000 euros (salaire annuel imposable), le contribuable payera en moyenne 14.000 euros d'impôts, alors que, pour une rentrée équivalente, un rentier ou un spéculateur ne paiera que 9.200 euros. "L'enfer fiscal" tant décrié est en réalité un paradis fiscal pour ceux qui ont d'importants revenus immobiliers ou mobiliers (issus de placements financiers). Bernard Arnault, Gérard Depardieu et des milliers d'autres exilés fiscaux ont bien compris l'intérêt de se domicilier en Belgique!

Pourquoi l'IPP est-il inégalitaire en Belgique?

Différentes raisons expliquent cette inégalité.

- La progressivité de l'impôt, un des principes de base de la redistribution des richesses, a été supprimée pour les tranches supérieures de revenus.

Le barème progressif

REVENU IMPOSABLE	TAUX MARGINAL
0 - 7.560 EUR	25%
de 7.560 - 10.760 EUR	30%
de 10.760 - 17.920 EUR	40%
de 17.920 - 32.860 EUR	45%
32.860 EUR et plus	50%

Source: Les tranches de l'impôt des personnes physiques (2009).

Auparavant, le pourcentage d'imposition des hauts revenus se situait entre 52,5% et 55% (supprimé en 2002 par la réforme fiscale du ministre Reynders) et jusqu'à 62,5% pour les tranches les plus élevées (supprimé en 1980 par le gouvernement Martens-Gol).

- Les revenus mobiliers ne sont pas globalisés: l'impôt n'est pas calculé sur base du total des revenus, mais de manière différenciée et à des taux nettement plus favorables pour les revenus financiers.

- Les déductions fiscales (épargne-pension, travaux de rénovation, titres-services...) et les avantages fiscaux de toute nature (pourcentage de voitures de société le plus élevé d'Europe) bénéficient principalement aux moyens et hauts revenus, et diminuent de facto leur taux d'imposition.

- De nombreux indépendants choisissent de créer une société: ainsi la majorité de leurs revenus sont soumis à l'ISOC, plus avantageux que l'IPP.

(1) Le Mouvement Ouvrier Chrétien rassemble et est le porte-parole politique de ses organisations constitutives: CSC, Mutualité Chrétienne, Vie Féminine, les Equipes Populaires, la JOC et JOCF.

- Lors de vente d'actions, aucune taxe n'est payée sur les plus-values. La Belgique est un des seuls pays européens à ne pas appliquer d'impôt sur ce type de revenus.

- La fraude et l'évasion fiscales sont principalement pratiquées par des personnes qui disposent déjà de hauts revenus et bénéficient de conseils de fiscalistes avisés pour réaliser des montages fiscaux leur permettant d'éluider ou de diminuer fortement leurs impôts. Lutter contre la fraude et l'évasion fiscales n'est possible qu'avec une levée effective du secret bancaire.

- Il n'y a plus de péréquation cadastrale depuis 1975, les revenus immobiliers sont donc taxés sur la valeur des biens fixée en 1975 et non sur les loyers réellement perçus actuellement.

- Aucun impôt sur la fortune (ISF) n'est perçu en Belgique.

- La législation belge n'est pas adaptée à une perception correcte des droits d'enregistrement et de succession.

Tout cela fait de la Belgique un paradis fiscal pour les riches. Le déséquilibre entre la taxation des revenus du travail et ceux du capital doit donc être corrigé en profondeur.

Des pistes pour corriger l'injustice fiscale

Avec le Réseau pour la Justice Fiscale (1), le MOC revendique notamment:

- La levée complète du secret bancaire et la mise en place d'un cadastre des revenus mobiliers et immobiliers pour taxer correctement l'ensemble des revenus et lutter plus efficacement contre la fraude fiscale.

- L'instauration d'un impôt sur la fortune (impôt progressif de 1 à 3% sur les fortunes de plus d'un million d'euros, hors habitation propre).

- La taxation des plus-values, comme c'est le cas dans la plupart des pays européens.

(1) www.lesgrossesfortunes.be

>> Ces textes sont issus d'un dossier réalisé par le CIEP, le mouvement d'éducation permanente du MOC, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour agir ou réagir: www.ciep.be, onglet "campagne" ou par voie postale: CIEP, chaussée de Haecht, 579 à 1030 Bruxelles.



Editorial Alda Greoli//Secrétaire nationale

Que la lumière du solstice d'hiver éclaire Noël!

Les études internationales révèlent que les Belges sont très satisfaits de leur système de soins de santé. Cette confiance est basée sur des principes essentiels : la liberté de choix, l'accessibilité, la qualité et l'efficacité. Nous pouvons nous en féliciter mais les citoyens belges comme les institutions ont un devoir de veille.

Analysons de grands chantiers en cours : le transfert des compétences en santé, la réforme de l'enseignement supérieur. Tentons de voir si les projets ébauchés répondent aux critères de qualité et d'efficacité indispensables aux services à rendre à la population entière. Surtout s'ils sont subventionnés par l'Etat.

Il ne s'agit pas ici d'entrer dans une guerre tranchée derrière des drapeaux dogmatiques, confessionnels, laïque ou chrétien, ni de se retrancher derrière l'idée reçue que "tout était mieux avant". Il s'agit de consolider des modes d'organisation qui permettent de garantir l'efficacité du système – particulièrement dans les hôpitaux, les universités et hautes écoles – à l'aune d'un monde globalisé, sans frontières, ni barrières.

Découper un mouchoir de poche

A l'heure où les étudiants peuvent s'inscrire pour suivre des cursus dans toutes les hautes écoles et universités du monde, la Communauté française semble vouloir couper son mouchoir de poche en petits morceaux. Cette découpe ouvre la porte à la régionalisation rapide de l'enseignement (du fondamental au supérieur). Sur de petits territoires dignes de duchés du Moyen-âge, l'efficacité de notre enseignement, la circulation de nos chercheurs, la réputation internationale de nos universités ne pourront croître.

Il en va de même dans le transfert des compétences en matière de soins de santé. Certains en appellent à la régionalisation, détruisant à nouveau les indispensables collaborations entre Bruxelles et la Wallonie. Sans parler des liens avec les germanophones dont le réveil après l'euphorie de tout diriger seuls risque d'être plus difficile qu'un lendemain de carnaval...

Des libertés à préserver

La Belgique s'est construite sur des principes de libertés d'association, d'enseigner, de choix des patients et des parents. L'exercice de ces libertés a permis de mettre en place des initiatives essentielles dans l'organisation des services à la population : mutualités, écoles, universités, hôpitaux, maison de repos... Vous pouvez ainsi choisir votre médecin, et même aller le consulter à l'autre bout du pays. Le tarif – si le prestataire est conventionné – sera le même (sauf bien entendu la prise en considération de certaines catégories de patients fragilisés), votre couverture la même, votre accès identique. Votre liberté n'est pas conditionnée. Vous n'imaginerez pas vivre dans une région qui vous empêcherait d'aller consulter votre médecin en dehors de votre zone de résidence.

Il en va de même pour les soins en maison de repos, une matière bientôt transférée du fédéral. Leur accessibilité future pose question. Les droits doivent rester les mêmes partout et le principe de la libre circulation des personnes ne peut être remis en cause. Un financement au travers des seules institutions et structures – délaissant le principe de la sécurité sociale qui prévoit que "l'argent suit le patient" – conduirait très rapidement à un risque de rupture de cette libre circulation à

l'intérieur du pays. Cette liberté serait alors plus faible dans nos frontières que dans toute l'Europe. En effet, la Région wallonne serait-elle d'accord de payer pour un de ses habitants qui choisirait une maison de repos à Bruxelles car ses enfants y résident ou qu'il n'a pas trouvé de place en Wallonie? Devra-t-on mettre en place tout un système de refacturations entre les administrations régionales? Ces redécoupages administratifs donnent sérieusement à craindre pour la qualité des services.

Le constat est le même pour la réforme de l'enseignement supérieur. N'est-il pas kafkaïen d'imaginer qu'une université namuroise devrait passer par une collaboration avec une autre université européenne qui aurait une collaboration avec une université liégeoise pour avoir une collaboration entre Liège et Namur...?

Attention à la centralisation

Les Belges peuvent aujourd'hui compter sur des structures subventionnées à partir d'une base simple : elles doivent être accessibles à tous, aux mêmes conditions et avec la même qualité. C'est le cas pour les écoles (libres, provinciales, communales), hôpitaux (associatifs), maisons de repos (communales, associatives), universités (UCL, ULB)... Dans une Belgique réformée, qu'en sera-t-il de ces principes? On projette de créer de nouvelles structures faitières de coordination (ARES pour l'enseignement supérieur, un observatoire de l'avenir pour les soins de santé), des organes avec désignation des dirigeants par le gouvernement ou un ministre, avec des pouvoirs centralisés et bureaucratiques. Etrange stratégie pour augmenter la qualité du service et permettre la liberté d'innovation...

Dans l'histoire, tous les systèmes d'organisation sociale et politique ont montré que la centralisation extrême, la bureaucratisation et le recours à des structures uniques de gouvernance ne mènent pas - ou très rarement - à une plus grande qualité. Il ne s'agit pas ici de faire l'apologie de la libre concurrence entre les institutions à vocation sociale mais bien de lutter contre la confiscation par un pouvoir central de la capacité d'innovation et d'initiative que doivent conserver les pouvoirs organisateurs et les conseils d'administration des entités, qu'elles soient associatives ou publiques. Il s'agit aussi, une fois de plus, de lutter contre un modèle d'Etat qui serait à la fois organisateur, régulateur et contrôleur.

Nous plaçons pour un Etat fort avec une réelle capacité de régulation. Qu'il s'en donne les moyens sans confisquer la capacité d'initiatives aux pouvoirs organisateurs!

Le 21 décembre, solstice d'hiver, ouverture vers la lumière. Les ténèbres reculent. Espérons que soient balayées les idées mues par d'autres objectifs que de rendre meilleure la vie des citoyens.

Et qu'avec 2013, arrive au grand galop un Etat prêt à jouer pleinement son rôle tout en laissant les autres acteurs prendre leurs responsabilités et servir avec efficacité la population!

Joyeux Noël à toutes et à tous!



© A.M. Jabouil

ça se passe

// Séjour en Palestine-Israël

Du 19 au 28 avril, Altéo organise un séjour en Palestine-Israël pour personnes présentant un handicap mental léger ou une perte d'autonomie physique légère, pouvant se déplacer seules. Au programme: visite de Nazareth, de Bethléem, de Jérusalem, excursion à Jéricho, à Naplouse... Autant de lieux qui appartiennent à la mémoire collective. Logement: en pension complète, à Nazareth et à Bethléem, en hôtel 3 étoiles, en chambre double avec sanitaires privés. Prix du séjour, vols compris, pour les membres MC: 1275 EUR (1425 EUR pour les non-membres)

Rens. > 069/25.62.68

// Représentation du travail

Le jeudi 10 janvier à 18h30, la Fonderie organise une conférence: "Tentatives de représentations du travail au cinéma - Gestes et mémoire". Prix: 4 EUR.

Lieu: 27, rue Ransfort - 1080 Bxl

Rens. > 02/410.99.50 • www.lafonderie.be

// Enfant et média

Le lundi 14 janvier à 20h, FRAJE organise une soirée-rencontre: "De la télé pour les bébés aux jeux vidéo pour les ados". Prix: 10 EUR.

Lieu: 94, chée de Waterloo - 1060 Bxl

Rens. > 02/800.86.10 • www.fraje.be

// Crise de la zone euro

Le lundi 14 janvier à 20h30, les Grandes conférences catholiques organisent une conférence: "Quelles issues possibles pour la crise de la zone euro?". Avec Philippe Maystadt, président de la Banque européenne d'investissement.

Lieu: Square Brussels Meeting Centre - 1000 Bxl

Rens. > 02/543.70.99 •

www.grandesconferences.be

// Traumatisme

Le mardi 15 janvier de 9h à 15h30, le Centre de formation à la thérapie de famille organise une conférence sur la transmission dans les familles. A propos des traumatismes, des héritages familiaux et des solutions imaginées pour essayer de les contourner. Prix: 40 EUR.

Lieu: 84, rue Pr. Mahaim - 4000 Liège

Rens. > 04/253.50.05 • www.cftf.be

// Monde agricole

Le mercredi 16 janvier, Nature et Progrès organise, à Namur, une soirée d'expression citoyenne autour de la réforme du secteur agricole wallon. Pour formuler collectivement les attentes et la vision pour l'avenir de notre agriculture et de notre alimentation.

Rens. > 081/32.30.52 • www.natpro.be

// Evangile

Le vendredi 18 janvier à 20h, l'église St-François de Sales de Liège accueille un spectacle: "Un nouveau regard sur la vie de Jésus". Avec le narrateur Pierre Lefin qui donnera vie à l'intégrale du texte biblique de l'Evangile de Marc.

Lieu: 34, rue J. Makoy - 4000 Liège

Rens. > 04/252.64.18 •

www.saint-francois-de-sales.be

// Immigration clandestine

Le samedi 19 janvier, le Théâtre Océan Nord organise une journée-rencontre sur l'immigration clandestine. Pourquoi partir au péril de sa vie? Organisée dans le cadre du spectacle "Le mouton et la baleine" qui se joue du 15 au 26 janvier.

Lieu: 63-65, rue Vandeweyer - 1030 Bxl

Rens. > 02/216.75.55 • www.oceannord.org

// S'engager

Le mardi 22 janvier à 19h30, l'Université de Paix organise un café philo: "S'engager pour qui, pour quoi?". Certains s'engagent en politique, d'autres ont des projets humanitaires... Dans quel but? Prix: 5 EUR.

Lieu: 4, bd du Nord - 5000 Namur

Rens. > 081/55.41.40 •

www.universitedepaix.org

// Tradition musicale

Le mardi 22 janvier à 20h, le CMK organise une conférence sur le thème des traditions musicales. Pour explorer l'évolution de la musique sacrée dans les différentes confessions chrétiennes. Prix: 5 EUR.

Lieu: Temple protestant, rue Laoureux - 4800 Verviers

Rens. > 087/33.84.22 •

www.centremaximilienkolbe.be

// Image intérieure

Le vendredi 25 janvier à 20h, la Maison de l'Ecologie organise une conférence sur la pédagogie Steiner: "Comment élaborer des images intérieures pour se construire dans un monde en métamorphose?". Prix: 9 EUR.

Lieu: 20, rue Ruplémont - 5000 Namur

Rens. > 081/44.15.85 • www.maisonecologie.be

// Mariage

Du vendredi 25 au dimanche 27 janvier de 19h30 à 18h, Fondacio organise un weekend sur la préparation du mariage: "Avant le Oui...un mariage ça se prépare". Pourquoi se marier?, apprendre à gérer les conflits, à communiquer, faire grandir notre amour... Prix: 160 EUR par couple.

Lieu: 9, Prosperdreef - 3054 Vaalbeek

Rens. > 02/366.02.62 • www.fondacio.be

// Concours de conte

Le Centre culturel de Philippeville et l'asbl La Surizée organisent un concours de conte autour du thème de l'alimentation: "Dis-moi ce que tu manges... et je te dirai d'où tu viens!". Au Nord, on malbouffe. Au Sud, on ramasse les miettes. Dépôt des textes: jusqu'au 26 janvier.

Rens. > 071/66.23.01

// Tournants de la vie

Du lundi 28 au mercredi 30 janvier de 9h30 à 16h30, l'EPE organise une formation: "Les tournants de la vie, entre ruptures et dépassements". Pour toute personne confrontée à des événements de rupture en tant qu'accompagnant ou intervenant en milieu associatifs ou toute personne en questionnement et en recherche sur le plan personnel et/ou professionnel. Prix: 195 EUR.

Lieu: 96, rue de Stalle - 1180 Bxl

Rens. > 02/733.95.50 • www.ecoledesparents.be

// Médiation

Le mardi 29 et mercredi 30 janvier de 9h30 à 17h, l'Université de Paix organise une conférence: "Pratique de médiation". Prix: 160 EUR.

Lieu: 4, bd du Nord - 5000 Namur

Rens. > 081/55.41.40 •

www.universitedepaix.org

// Alcool et stupéfiants au travail

Le mercredi 30 janvier de 9h à 12h15, le service juridique du SEGEC organise un colloque: "Alcool et stupéfiants sur les lieux de travail: entre prévention et sanction". A destination des directeurs d'école, des pouvoirs organisateurs et des conseillers en prévention.

Lieu: 1, chemin du Cyclotron - 1348 LLN

Rens. > 02/256.70.11 •

http://enseignement.catholique.be

// Transplantation d'organe

Du 29 janvier au 7 mai de 18h15 à 20h, la FUNDP propose tous les mardis un programme de cours interfacultaire de bioéthique sur le thème: "D'un corps à un autre. Ethique et transplantations d'organes".

Lieu: Faculté des sciences-biologie (FUNDP) - 5000 Namur

Rens. > 081/72.52.43 • www.fundp.ac.be

// Enseignement technique et professionnel

Le jeudi 7 février à 18h30, la Fonderie organise un débat: "Enseignement technique et professionnel, le mal aimé". Prix: 4 EUR.

Lieu: 27, rue Ransfort - 1080 Bxl

Rens. > 02/410.99.50 • www.lafonderie.be